

# Rapport d'activité thématique

---

**Mars 2024**

**Conférence des financeurs de la  
prévention de la perte d'autonomie**

**Synthèse des rapports d'activité 2022**

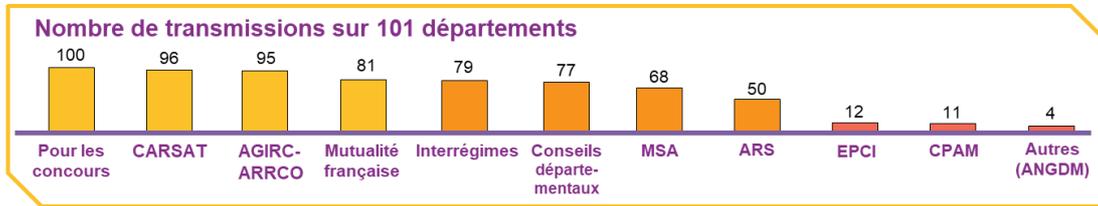
# Sommaire

<b>Chiffres clés de l'année 2022.....</b>	<b>3</b>
<b>Notice relative au traitement des données 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b><u>1</u> L'année 2022 en bref .....</b>	<b>8</b>
1. Hausse de l'effort global de prévention sur les territoires en 2022.....	8
2. Zoom sur dix actions marquantes financées par les conférences en 2022.....	14
<b><u>2</u> Le fonctionnement des conférences évolue.....</b>	<b>15</b>
1. Un effet prolongé du contexte sanitaire sur les actions de prévention et sur la dynamique interne des conférences.....	15
2. Progression de la consommation des concours grâce à un meilleur ciblage des besoins dans les territoires .....	21
3. Des diagnostics qui gagnent en maturité et permettent aux conférences d'ajuster leur engagement.....	27
<b><u>3</u> La recherche d'efficience et d'impact, au cœur des travaux des CFPPA.....</b>	<b>33</b>
1. Freins et leviers pour améliorer le taux de consommation des concours versés par la CNSA 33	
2. Une mutualisation des financements favorable à la structuration de parcours de prévention et à la professionnalisation des opérateurs.....	35
3. Les perspectives d'action des conférences en vue de développer des projets plus ambitieux et de qualité .....	39
<b>Annexe : Actions marquantes soutenues par les conférences des financeurs en 2022.....</b>	<b>44</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>52</b>

# Chiffres clés de l'année 2022

## Financement des actions de prévention de la perte d'autonomie

Transmission des données à la CNSA



## Effort global de prévention en 2022



## Effort de prévention par axe de la conférence des financeurs



\* Au moins (transmissions non exhaustives)

## Utilisation des concours versés par la CNSA

**195 M€**

Montants notifiés aux conférences au titre des concours  
+3 % par rapport à 2021



### consommation

**82,2 %**

Taux global de consommation pour les deux concours  
+4.6 points en 2021

soit **161,1 M€**  
de dépenses mandatées  
+9 % par rapport à 2021

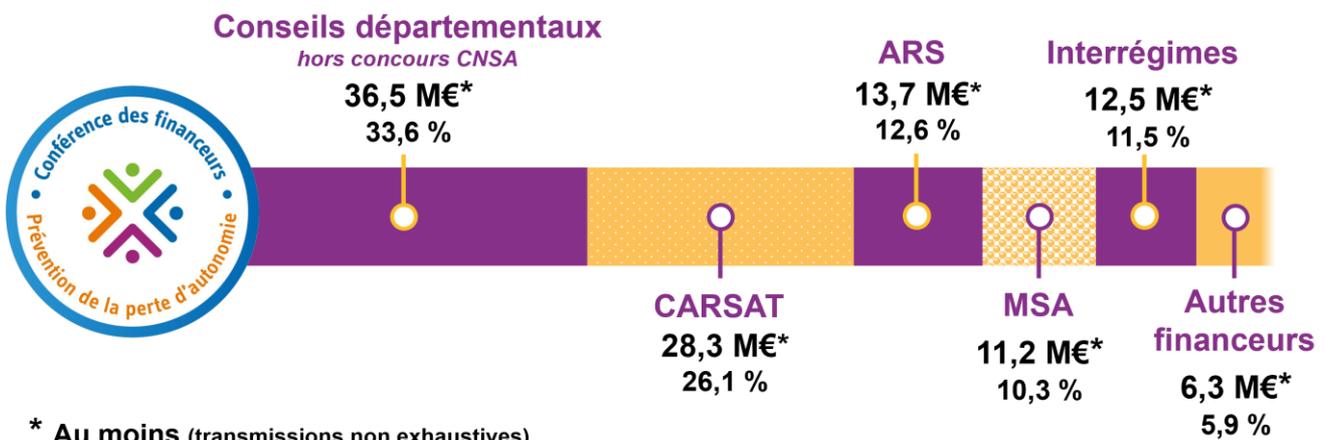
**93,7 %**

Taux de consommation moyen du concours « Forfait autonomie »  
+2 points par rapport à 2021

**80 %**

Taux de consommation moyen du concours « Autres actions de prévention »  
+5 points par rapport à 2021

## Répartition de l'effort des autres financeurs



## Fonctionnement et bonnes pratiques de financement

Enquête Flash

**77**

départements répondants

**33** départements ont financé des projets pluriannuels en 2022

**23** départements ont publié des appels à projets ou à candidatures communs avec les membres de la conférence en 2022

Dont **17** avec l'ARS

**13** avec la CNAV/CARSAT

**31** départements ont cofinancé des projets avec les membres de la conférence en dehors des appels à projets ou à candidatures communs en 2022

Dont **23** avec la CNAV/CARSAT

**10** avec l'ARS

# Notice relative au traitement des données 2022

La synthèse nationale des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est réalisée par l'équipe CFPPA à la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) et par son prestataire sur la base des rapports d'activité remontés par les conférences, sous le regard de l'ensemble des membres du comité de pilotage national des CFPPA. Fruit d'un travail important, ce document existe grâce à l'implication de toutes les parties prenantes.

La synthèse nationale est issue de données recueillies au moyen d'un système d'information (SI) dédié, ouvert à cette fin à tous les membres des conférences. Ceux-ci doivent, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, compléter les informations relatives aux actions de prévention qu'ils ont financées l'année N. La fiabilité et la qualité de la synthèse réalisée sont donc très dépendantes de la complétion du système d'information.

## Outils mis à disposition des conférences des financeurs afin d'accompagner la réalisation des bilans d'activité

Afin d'accompagner les membres des conférences des financeurs dans la réalisation de leurs bilans d'activité 2022, la CNSA a mis en place une série d'outils permettant de faciliter la prise en main du SI dédié et de répondre aux questions des utilisateurs :

- L'accès à l'extranet CNSA ouvre aux utilisateurs des différents réseaux des financeurs la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des travaux menés au niveau national et de partager l'information avec leurs homologues d'autres territoires. Il s'agit d'un véritable outil collaboratif, support à l'animation du réseau national des conférences des financeurs ;
- Les guides utilisateur du SI Conférence des financeurs, disponibles pour chaque type d'utilisateurs (conseils départementaux, ARS, autres partenaires) directement depuis l'outil SI, sont mis à jour chaque année. Ils contiennent une présentation détaillée de l'ensemble des rubriques de l'outil avec des captures d'écran, ainsi qu'une foire aux questions avec des exemples concrets de données à renseigner ;
- Cinq sessions de formation par réseau en format webinaire ont été organisées au printemps 2023 afin de permettre aux nouveaux utilisateurs de se familiariser avec l'outil et de présenter les évolutions de sa nouvelle version aux utilisateurs aguerris ;
- Enfin, les réponses aux questions des utilisateurs *via* la boîte *mail* dédiée ([conferencedesfinanceurs@cnsa.fr](mailto:conferencedesfinanceurs@cnsa.fr)) par les équipes de la CNSA et un support technique sont disponibles pendant toute la période de collecte des données pour apporter un soutien en cas de difficultés.

L'objectif de l'ensemble de ces outils est notamment de contribuer à faire progresser le taux de remontée des données.

## Complétude et fiabilisation

Cette année encore (données 2022), l'ensemble des conseils départementaux et des collectivités assurant la présidence des conférences ont transmis les données dans l'outil de pilotage. Par ailleurs, 77 d'entre eux ont également rempli des données relatives aux actions qu'ils ont financées sur leur propre budget, hors concours versés par la CNSA, soit quatre départements de plus par rapport à la campagne 2021.

Le taux de réponse des partenaires en 2022 a été globalement supérieur à celui de l'année précédente, mais reste encore faible pour certains membres au regard des enjeux de pilotage et de « rendu compte ». La transmission des données s'est améliorée pour les agences régionales de santé (ARS), avec un taux de réponse de 50 % contre 40 % en 2021, pour la Mutualité sociale agricole (MSA), avec 68 départements (+2 par rapport à 2021), pour les structures de l'interrégimes, avec 79 départements (+7 par rapport à 2021) et pour la Mutualité française, avec 81 départements (+6 par rapport à 2021). Le taux de réponse est presque exhaustif pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) qui ont transmis les données dans 96 départements en 2022 contre 97 en 2021, suivis par l'association générale des institutions de retraite des cadres – association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) avec 95 départements (+13 par rapport à 2021).

Le caractère non exhaustif des transmissions, malgré les améliorations globalement constatées par rapport à la campagne précédente, a un impact sur les analyses et les conclusions qui peuvent en être tirées, *a fortiori* dans le cadre des comparaisons entre territoires ou dans la durée. Par exemple, un montant sans précision sur le nombre d'actions ni de bénéficiaires est difficilement exploitable. De ce fait, les données des partenaires dans le corps de la présente synthèse seront systématiquement nuancées avec l'ajout de la mention « au moins » pour tous les chiffres indiqués.

La collecte des données est prolongée par un travail de fiabilisation des données recueillies. Celui-ci s'inscrit dans une démarche diachronique (prise en compte des mêmes données d'une année sur l'autre de façon à déterminer des évolutions de grande ampleur susceptibles de révéler des erreurs) et synchronique (prise en compte des valeurs indiquées par d'autres acteurs du même réseau de façon à déterminer des écarts trop importants). Cette stratégie de fiabilisation est incrémentale, de nouveaux axes de vérification étant ajoutés chaque année.

Le constat d'écarts susceptibles de révéler des erreurs déclenche un processus de saisine de l'acteur, voire de relance, pour l'explication ou la correction éventuelle de la donnée concernée. En cas d'absence de réponse probante de l'acteur, le maintien ou la suppression de la ou des données jugées problématiques est arrêté par la CNSA. L'information relative aux suppressions de données est transmise à l'acteur concerné *via* le SI des conférences des financeurs. Il s'agit donc bien d'un travail de fiabilisation et non de redressement.

## Méthodologie de rédaction

Les données renseignées dans l'outil de pilotage des conférences des financeurs ont été complétées jusqu'en août et consolidées entre septembre et octobre 2023. Cette synthèse a été rédigée en fin d'année 2023.

Malgré la progression du nombre et de la qualité des données transmises, certaines d'entre elles peuvent encore être partielles ou ne pas concerner la totalité des départements. Dans ce cas, le nombre de territoires concernés est précisé.

Les données traitées ont un caractère déclaratif, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives. Sur le plan méthodologique, il est nécessaire de préciser qu'une grande partie des informations proviennent de l'analyse de questions ouvertes. Afin d'en faciliter l'interprétation, celles-ci ont été qualifiées en grandes thématiques, par typologie d'actions et enfin en fonction de l'axe auquel les actions peuvent se référer (celui-ci a été reporté quand il était déjà indiqué, ou déduit). Ces codages ne peuvent donc être exhaustifs, du fait de la nature fluctuante de l'information initiale. Ils permettent néanmoins de présenter de grandes tendances qui sont ici retranscrites.

# 1 L'année 2022 en bref

## 1. Hausse de l'effort global de prévention sur les territoires en 2022

Face aux enjeux du vieillissement de la population, la prévention de la perte d'autonomie représente un levier essentiel pour le bien-vieillir et le maintien de la bonne santé des Français. La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a pour objectif de coordonner le financement et la mise en œuvre d'actions de prévention sur les territoires, grâce à une stratégie commune entre les acteurs. Trois niveaux de financement peuvent ainsi être distingués :

- Les deux concours versés par la CNSA aux conseils départementaux, « Forfait autonomie » et « Autres actions de prévention », qui peuvent être mobilisés pour financer des actions relevant du champ de compétence de la conférence ;
- Les crédits mobilisés par les membres de la conférence des financeurs dans le champ de compétence de celle-ci, en complément des concours versés par la CNSA ;
- Les financements contribuant plus largement à la prévention de la perte d'autonomie, en dehors du périmètre de compétence de la conférence (par exemple, l'aménagement du logement).

L'effort global de prévention permis par les conférences des financeurs correspond au montant total des financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie au niveau national de la part de l'ensemble des membres de droit dans le périmètre d'action des conférences. En 2022, grâce à l'investissement accru de la CNSA et à la mobilisation des acteurs sur les territoires à la sortie de la crise sanitaire, l'effort global de prévention continue à augmenter, ce qui permet de toucher plus de personnes âgées et d'aidants. Cependant, les dépenses territoriales en matière de prévention restent marquées par des disparités assez importantes.

### 1.1 Augmentation de l'effort global de prévention

En 2022, selon les remontées des CFPPA, l'effort global de prévention a progressé de plus de 32 millions d'euros par rapport à l'année précédente (+14 %) ; il s'élève à plus de 260 millions d'euros au niveau national pour l'ensemble des financeurs<sup>1</sup>. Plus de la moitié de ce montant est issu des deux concours octroyés par la CNSA, le reste correspond aux financements des membres des conférences sur leurs fonds propres.

Au total, les membres des conférences ont financé plus de 613 000 aides et actions de prévention dont ont bénéficié près de 2,8 millions de personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants.

---

<sup>1</sup> Ce montant ne comprend pas les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les financements de l'assurance maladie au titre de la liste des prestations et produits remboursables (LPPR).

## L'effort de prévention permis par les concours de la CNSA

La CNSA verse aux conseils départementaux deux concours : « Forfait autonomie » (FA) et « Autres actions de prévention » (AAP).

En 2022, le montant global du concours FA notifié aux territoires s'élève à 40 millions d'euros, et le montant du concours AAP est de 155 millions d'euros. Ce dernier a été augmenté de 15 millions d'euros depuis 2019 afin de développer davantage la mise en œuvre d'actions de soutien aux proches aidants, dont une augmentation de 5 millions d'euros en 2022 dans le cadre de la stratégie nationale « Agir pour les aidants ».

Au total, le montant des concours notifiés aux territoires pour l'année 2022 correspond à 195 millions d'euros. À terme, ce montant sera porté à 207 millions d'euros dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'État et la CNSA pour la période 2022-2026.

Au bout de six ans d'existence des conférences des financeurs, les territoires utilisent plus de 80 % des montants notifiés au titre des deux concours (voir la partie 2.2. *Progression de la consommation des concours grâce à un meilleur ciblage des besoins dans les territoires*). En 2022, l'effort de prévention rendu possible par les deux concours octroyés par la CNSA s'élève à près de 152 millions d'euros<sup>2</sup>. Il a crû de 13 millions d'euros depuis 2019, le dernier exercice d'avant-crise. La part des concours alloués par la CNSA dans l'effort global de prévention demeure stable depuis les deux dernières années et représente 58,3 % des financements identifiés (Tableau 1).

**Tableau 1 : Effet de l'utilisation des concours versés par la CNSA sur le financement de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en 2022**

Source des financements	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides et d'actions délivrées	Montant (€)
Concours versés par la CNSA	1 916 684	197 894	151 919 153
Financements apportés par les membres des conférences hors concours CNSA*	877 617	415 541	108 595 872
<i>dont cofinancé par les concours**</i>	-	-	16 911 360
<b>Total</b>	<b>2 794 301</b>	<b>613 435</b>	<b>260 515 025</b>
<b>Effet du financement de la CNSA</b>	<b>+68,6 %</b>	<b>+32,3 %</b>	<b>+58,3 %</b>

Source : CNSA, données transmises par les conférences.

\*Hors financements de la CNSA, de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.

\*\* Les données relatives au nombre d'actions cofinancées et au nombre de bénéficiaires de ces actions ne sont pas disponibles.

<sup>2</sup> Il est à noter qu'une différence existe entre les montants des concours associés aux actions réalisées en 2022 (152 millions d'euros) et les montants déclarés par les conseils départementaux au titre des dépenses mandatées pour la même période (161 millions d'euros). Cette différence s'explique par le fait que certains éléments de bilan sur les réalisations effectives de 2022 sont intermédiaires ou partiels, d'une part, et, d'autre part, qu'une partie des informations sur les actions débutées en 2022 et en cours de réalisation en 2023 sera renseignée une fois l'action terminée, dans le bilan de l'année 2023.

## L'effort de prévention des membres des conférences

Les données transmises font état de ce que 108,6 millions d'euros de l'effort global de prévention sont apportés par les partenaires membres des conférences des financeurs dans les territoires. Au niveau national, les dépenses de prévention sont en hausse pour la majorité des partenaires (Tableau 2) par rapport à l'année précédente, mais aussi par comparaison avec le dernier exercice d'avant-crise de 2019 :

- Les financements de l'AGIRC-ARRCO, des ARS, des CARSAT, des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des MSA, ainsi que des organismes d'interrégimes ont tous enregistré une progression en 2022, avec une augmentation significative du nombre de bénéficiaires par rapport à l'exercice précédent ;
- À l'inverse, les dépenses des conseils départementaux sur leur propre budget hors concours ainsi que les financements de la Mutualité française et des collectivités locales ont diminué.

**Tableau 2 : Évolution des financements de la prévention de la perte d'autonomie par financeur en 2018-2022<sup>3</sup>**

Financeurs	Montant financé en 2018 en €	Montant financé en 2019 en €	Montant financé en 2020 en €	Montant financé en 2021 en €	Montant financé en 2022 en €
<b>Conseils départementaux (hors concours CNSA)</b>	34 181 082	29 542 264	34 137 566	37 276 102	36 495 807
<b>CARSAT</b>	17 040 125	17 027 966	21 168 543	26 171 215	28 288 657
<b>ARS</b>	9 871 694	7 639 590	6 201 245	9 337 235	13 668 853
<b>Interrégimes</b>	6 731 710	6 809 217	8 212 050	9 917 365	12 479 218
<b>MSA</b>	5 402 645	4 889 222	5 388 256	7 362 076	11 174 494
<b>AGIRC-ARRCO</b>	599 510	333 328	478 092	945 002	2 102 155
<b>Mutualité française</b>	2 819 358	2 792 919	1 876 377	2 199 293	1 991 093
<b>CPAM (hors LPPR)</b>	2 820 205	626 163	468 643	259 391	1 240 843
<b>Collectivités territoriales/EPCI</b>	3 643 443	3 174 331	3 046 434	1 850 102	1 035 491
<b>Autres financeurs<sup>4</sup></b>	2 979 960	129 651	128 247	108 387	119 261
<b>TOTAL financeurs*</b>	<b>96 259 748<sup>5</sup></b>	<b>72 964 651</b>	<b>81 105 453</b>	<b>95 426 168</b>	<b>108 595 872</b>

Source : CNSA, données transmises par les conférences.

\*Hors financements de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.

<sup>3</sup> Données indiquées dans la limite de la transmission partielle des données pour certains financeurs, voir la notice relative au traitement des données 2022.

<sup>4</sup> Données des autres financeurs : 2018 – données de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) et d'acteurs locaux non précisés pour 10 territoires ; 2019 – données de l'ANGDM pour deux territoires ; 2020, 2021 – données de l'ANGDM pour trois territoires ; 2022 – données de l'ANGDM pour quatre territoires.

<sup>5</sup> Le montant global financé en 2018 comprend également 10 170 015 euros de la caisse du régime social des indépendants.

**Tableau 3 : Données d'activité des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie à l'échelle des territoires en 2022<sup>6</sup>**

Financeurs	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides et d'actions délivrées	Montant financé en euros	Nombre de territoires pour lesquels les données sont renseignées
Conseils départementaux (hors concours CNSA)	344 541	249 235	36 495 807	77
CARSAT	250 958	103 272	28 288 657	96
ARS	68 948	11 741	13 668 853	50
Interrégimes	87 650	3 538	12 479 218	79
MSA	35 128	23 711	11 174 494	68
AGIRC-ARRCO	53 522	18 222	2 102 155	95
Mutualité française	13 656	933	1 991 093	81
CPAM (hors LPPR)	9 180	2 250	1 240 843	13
Collectivités territoriales/EPCI	13 146	1 980	1 035 491	12
Autres financeurs <sup>7</sup>	888	659	119 261	4
<b>TOTAL financeurs*</b>	<b>877 617</b>	<b>415 541</b>	<b>108 595 872</b>	-

Source : CNSA, données transmises par les conférences.

\*Hors financements de l'ANAH et de l'assurance maladie au titre de la LPPR.

## 1.2 Des politiques de prévention toujours marquées par des disparités territoriales

### Le montant moyen des dépenses de prévention au titre des concours octroyés par la CNSA s'établit à 8 euros par personne de plus de 60 ans

Les concours versés par la CNSA aux collectivités territoriales assurant la présidence des conférences des financeurs contribuent de manière significative à la mise en œuvre de la politique de prévention à l'échelle territoriale. Leur utilisation à la hauteur maximale de l'enveloppe disponible concourt à l'objectif de promotion de l'équité de traitement des personnes dans les territoires.

<sup>6</sup> Données indiquées dans la limite de la transmission partielle des données pour certains financeurs, voir la notice relative au traitement des données 2022.

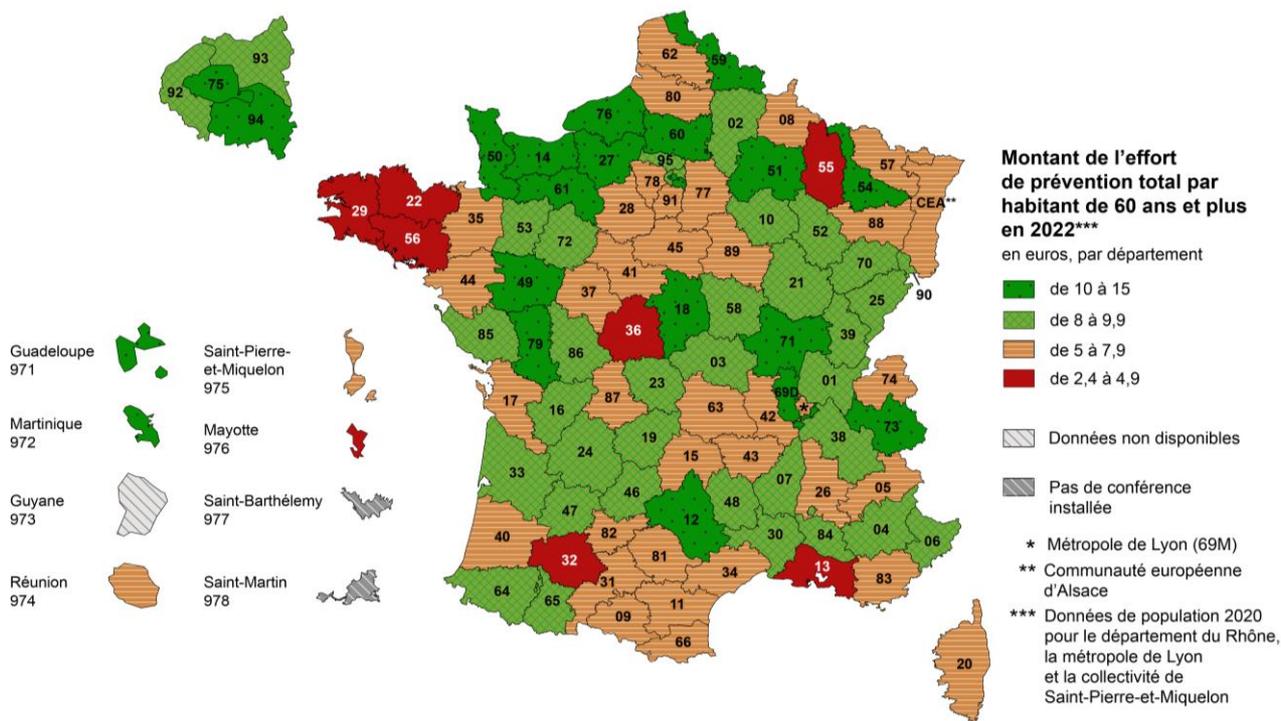
<sup>7</sup> Données de l'ANGDM pour quatre territoires.

Malgré les progrès réalisés depuis plusieurs années, les dépenses de prévention dans le cadre de l'utilisation des concours versés par la CNSA restent marquées par une forte disparité (Figure 1) :

- Le montant des dépenses par personne âgée vivant sur le territoire varie entre 2,4 et 15 euros, avec une moyenne de 8 euros, en hausse de 15 % par rapport à l'exercice précédent<sup>8</sup> ;
- En 2022, 20 conférences affichent un effort de prévention par habitant âgé dépassant les 10 euros contre 16 conférences en 2021 ; la conférence des financeurs de la Guadeloupe (971) affiche l'effort de prévention le plus élevé, atteignant 15 euros par habitant de 60 ans et plus ;
- 8 conférences ont affiché un effort de prévention inférieur à 5 euros par habitant de 60 ans et plus. Il s'agit notamment des départements avec un faible taux de consommation du concours AAP<sup>9</sup> ou dont la part de la population âgée de 60 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale :
  - le département de l'Indre (36) a le montant des dépenses par habitant de 60 ans et plus le plus bas, atteignant 2,4 euros. Le département affiche également le taux de consommation le plus faible du concours AAP octroyé par la CNSA,
  - 3 départements bretons, dont la part de personnes âgées de 60 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale, enregistrent un effort de prévention inférieur à 4 euros par personne de 60 ans et plus.

**Figure 1 : Effort de prévention par habitant de 60 ans et plus par département en 2022**

Dans le cadre de l'utilisation des concours versés par la CNSA



Source : CNSA, données transmises par les conférences ;

LPPR, Estimation de population au 1er janvier 2022 et RP 2020 exploitation principale.

<sup>8</sup> Il est à noter que, si l'intégralité des concours versés par la CNSA était consommée, l'effort de prévention varierait entre 8 et 13 euros par habitant, compte tenu des écarts d'implantation de résidences autonomie, bénéficiaires du forfait autonomie.

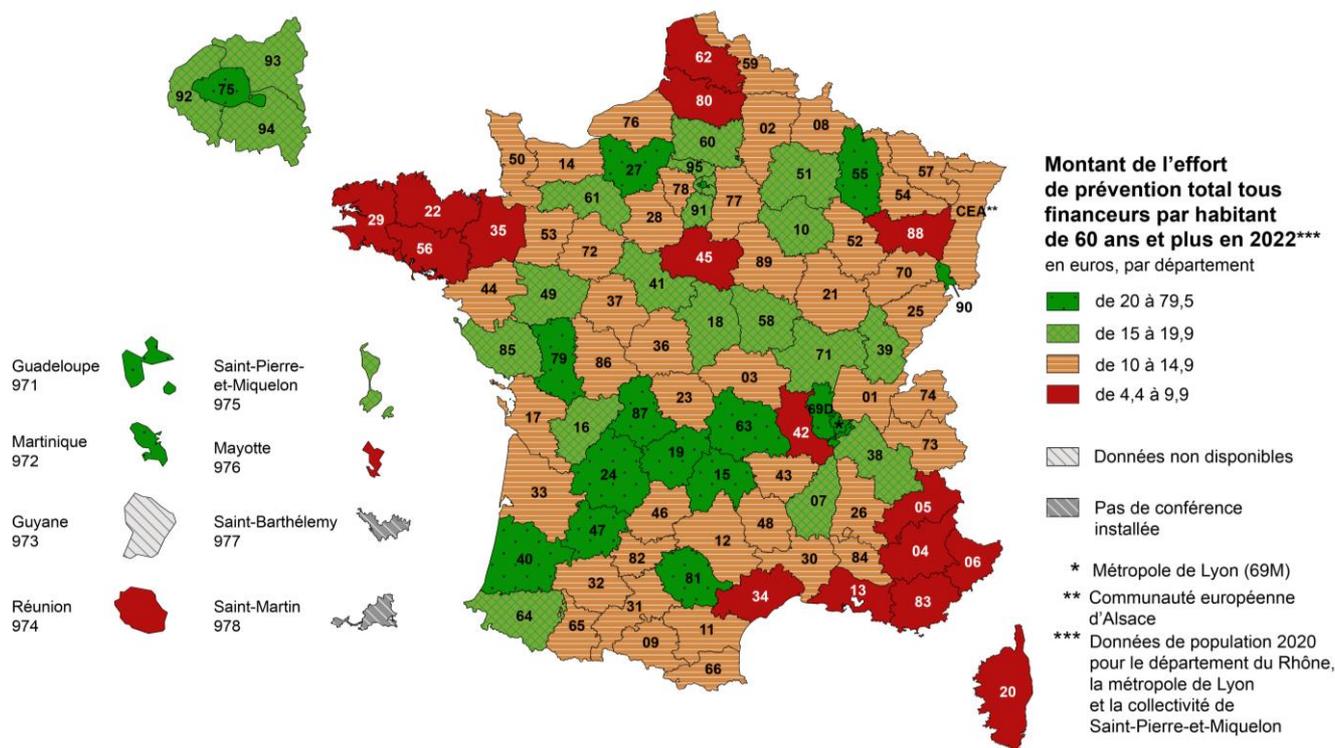
<sup>9</sup> Les départements de l'Indre (36), de la Meuse (55), des Bouches-du-Rhône (13) et du Gers (32) se situent parmi les 10 territoires concernés par le plus faible taux de consommation du concours AAP. Voir la partie 2.2 *Progression de la consommation des concours grâce à un meilleur ciblage des besoins dans les territoires* pour une analyse détaillée des raisons de la sous-consommation.

## Le montant moyen des dépenses de prévention, tous financeurs confondus, s'établit à un peu plus de 15 euros par habitant de 60 ans et plus

La variation des dépenses entre les départements apparaît plus importante pour les financements des partenaires hors concours que pour l'utilisation des crédits versés par la CNSA, notamment en raison des différents niveaux de remontée des données entre les territoires. Les dépenses territoriales globales de prévention semblent ainsi marquées par une forte disparité (Figure 2) :

- Pour l'ensemble des financements des conférences comprenant l'apport des membres, le montant moyen des dépenses de prévention par habitant de 60 ans et plus s'élève à 15,2 euros en 2022, soit une augmentation de 2 euros par rapport à 2021 ;
- L'effort de prévention le plus élevé est observé dans la Meuse (55), en Dordogne (24), en Lot-et-Garonne (47) et à la Guadeloupe (971) où il dépasse les 30 euros par habitant de 60 ans et plus. Ces montants élevés s'expliquent principalement par un investissement particulièrement important des caisses de retraite en matière d'aides techniques ;
- Le montant des dépenses le plus bas est enregistré à Mayotte (976), où il s'élève à 4,4 euros par habitant de 60 ans et plus. C'est également le cas des Bouches-du-Rhône (13) et des départements bretons en raison à la fois de la faible consommation des concours versés par la CNSA et d'une mobilisation des partenaires moins importante que dans d'autres territoires, hors CARSAT, interrégimes et AGIRC-ARRCO.

**Figure 2 : Effort de prévention total de l'ensemble des financeurs en 2022**



Source : CNSA, données transmises par les conférences ; INSEE, Estimation de population au 1er janvier 2022 et RP 2020 exploitation principale.

## 2. Zoom sur dix actions marquantes financées par les conférences en 2022

Le comité technique national des conférences des financeurs a choisi pour 2022 quatre thématiques jugées prioritaires pour les actions financées par les conférences :

- Les actions collectives de prévention portant sur la **nutrition**, en particulier celles incluant des **actions de prévention multithématiques** ;
- Les actions de prévention auprès des **proches aidants**, en particulier celles incluant un focus sur le **binôme** aidant-aidé ;
- **Les activités physiques adaptées**, en particulier celles ayant un focus sur la prévention du risque de chutes ;
- Les actions de lutte contre **l'isolement social**, en particulier celles favorisant le **lien intergénérationnel**.

Une sélection de ces actions prometteuses a été réalisée par les conférences dans leur bilan annuel, puis par la CNSA et ses partenaires. Dix projets ont été retenus pour être valorisés dans la synthèse de façon à mettre en exergue des actions intéressantes et de qualité sur ces quatre thématiques. La présentation détaillée des actions est disponible en annexe de la synthèse.

Il est nécessaire de souligner que la qualité et la réussite des actions sélectionnées s'appuient sur un certain nombre de facteurs clés qui favorisent l'amélioration de leur impact, au-delà du travail réalisé par les porteurs autour des quatre thématiques prioritaires, par exemple la mise en œuvre d'une stratégie élaborée d'aller-vers (conférences du Gard, de la Manche, des Yvelines, de la Dordogne, projet piloté et financé par l'AGIRC-ARRCO dans 16 départements de l'Hexagone). D'autres actions intègrent la construction de parcours multithématiques (conférences de Gironde, de Martinique, du Finistère, des Yvelines, projet soutenu par la CARSAT Rhône-Alpes), incluant notamment une approche poussée en termes d'évaluation initiale et longitudinale du besoin des personnes (conférences de Loire-Atlantique, de Gironde, de Tarn-et-Garonne). Il peut enfin être question de la mise en œuvre d'un travail d'ingénierie poussé au sein de la conférence (conférences de Gironde, des Yvelines) ou par les porteurs (conférence de Loire-Atlantique, projet de la CARSAT Rhône-Alpes), de façon à amplifier les effets des actions menées.

## **2 Le fonctionnement des conférences évolue**

### **1. Un effet prolongé du contexte sanitaire sur les actions de prévention et sur la dynamique interne des conférences**

Après deux exercices 2020-2021 profondément marqués par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, l'année 2022 a été vécue par les conférences des financeurs comme une période de transition. La reprise progressive des activités a permis de développer de nouvelles modalités d'intervention et a mis en évidence de nouveaux enjeux pour les membres des conférences ainsi que pour les opérateurs. L'ensemble des acteurs ont pu mettre en pratique les apprentissages issus de l'expérience tirée de la crise sanitaire. Cependant, les mouvements de personnel chargés de l'animation des conférences intervenus en 2022 dans de nombreux territoires risquent de fragiliser la dynamique de reprise et réclament une attention particulière quant à l'outillage des conférences permettant d'assurer une continuité de leur action dans un contexte de transition.

#### **1.1 Les conférences s'appuient sur les acquis des dernières années pour approfondir leurs actions**

L'année 2022 marque la fin du cadre dérogatoire de financement des actions de prévention autorisé par la CNSA pendant la crise sanitaire, en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et les représentants nationaux des membres des conférences des financeurs. Pour rappel, ce cadre exceptionnel a permis durant la période de crise :

- Le développement d'actions collectives à distance (visiophonie, vidéos enregistrées, groupes de discussion, documentation papier...) en période épidémique critique et/ou en petit collectif à l'extérieur dans les autres phases ;
- La mise en œuvre d'accompagnements individuels ;
- La mise à disposition de petits équipements numériques de communication de façon à permettre la réalisation d'activités et le maintien du lien social, notamment en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et en résidences autonomie.

Le retour des actions collectives en présentiel a été difficile dans de nombreux territoires, avec souvent une diminution de l'engagement des participants, susceptible d'accentuer le risque d'isolement. Face à ces difficultés, les porteurs de projets, encouragés et accompagnés par les conférences, ont mis en place différentes mesures afin de maintenir une dynamique de prévention et mieux répondre aux attentes des personnes âgées et de leurs aidants.

#### **Une reprise progressive des actions collectives de prévention en présentiel**

Alors que plusieurs conférences font état d'une véritable dynamique de reprise voire d'un enthousiasme retrouvé par les porteurs de projets dans le contexte post-COVID, le retour à la normale n'est pas effectif sur tous les territoires en 2022. Les effets prolongés de la crise sanitaire se font ressentir dans de nombreux départements où les actions ont démarré avec beaucoup de retard ou ont dû être reportées, voire annulées, faute de participants.

La baisse de participation des bénéficiaires aux actions collectives de prévention a touché de nombreuses conférences. Parmi les raisons évoquées, certains participants hésitent à venir en présentiel par appréhension du COVID ou ont perdu l'habitude de sortir du domicile, ce qui nécessite un important travail de réassurance de la part des porteurs. Pour les proches aidants, c'est également l'aggravation de l'état de santé de l'aidé qui a pu empêcher leur participation aux actions. Dans le département de Tarn-et-Garonne (82), le manque d'inscrits a entraîné des problèmes de logistique pour les porteurs qui se sont trouvés contraints d'annuler les actions prévues du fait du désistement de communes partenaires.

Une autre problématique à laquelle ont souvent été confrontés les porteurs de projets concerne le recrutement d'intervenants internes ou externes pour l'animation des actions, par exemple d'ergothérapeutes ou d'éducateurs sportifs pour les activités physiques adaptées. Les EHPAD, les résidences autonomie et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ont été les premiers touchés, dans un contexte global de tension sur les ressources humaines du secteur médico-social.

En réponse à ces difficultés, les conférences des financeurs se sont mobilisées pour accompagner les opérateurs à l'adaptation de leurs projets (reports ou transformation des actions en distanciel, recherche de salles adaptées, repérage des publics cibles). Dans certains territoires, des financements dédiés ont été réservés aux actions en EHPAD, particulièrement touchés par la crise sanitaire, et aux actions dans les « zones blanches ». Ainsi, la conférence des financeurs de l'Aisne (02) a lancé en fin d'année, sur les crédits restants du concours AAP, un appel à projets spécifique dédié aux communes rurales dépourvues d'actions de prévention.

### **Développement des actions d'aller-vers pour mieux identifier les besoins des publics cibles et toucher les personnes isolées**

Face aux impacts négatifs prolongés de la pandémie sur la réalisation d'actions de prévention en 2022, de nombreux porteurs de projets ont su faire preuve d'une grande agilité et de disponibilité afin d'accompagner la sortie de la crise sanitaire. Ainsi, en Maine-et-Loire (49), en anticipant les besoins accrus des bénéficiaires, les opérateurs ont développé des actions en plus grand nombre sur la thématique de la santé et du bien-être. De même, dans le Territoire de Belfort (90), les porteurs de projets ont proposé des actions répondant aux priorités de la conférence, liées à l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les thématiques de l'activité physique adaptée et du lien social. Dans la Marne (51), l'élargissement de l'offre en présentiel à une offre à distance proposée de manière complémentaire a permis de réunir plus de participants. En effet, dans ce département, l'ensemble des activités ont pu être proposées en présentiel et ont parfois été complétées par des dispositifs à distance mis en place lors de la crise, qui se sont révélés bénéfiques pour les bénéficiaires et ont ainsi été prolongés post-COVID.

Pour mieux répondre aux besoins des publics cibles, notamment les plus isolés, des actions d'aller-vers ont été développées dans plusieurs territoires, souvent sous l'impulsion des conférences des financeurs. En Côte-d'Or (21), les membres de la conférence ont modifié les critères de sélection des projets financés en vue de porter une attention particulière aux modalités de repérage des publics cibles. La conférence des financeurs du Nord (59) a travaillé avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) afin d'encourager la mise en œuvre d'actions collectives de repérage, de soutien et d'accompagnement des personnes âgées précaires et d'actions favorisant le passage de l'intervention à domicile à du collectif. Dans le Pas-de-Calais (62), une formation aux outils de repérage de la fragilité et à l'évaluation des besoins a été proposée aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), en lien avec les missions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) Service Autonomie et Soins.

En raison du succès du dispositif financé sur les crédits de la conférence pendant la crise sanitaire, le conseil départemental de l'Aude (11) a souhaité poursuivre sur son propre budget le programme de soutien psychologique individuel pour les personnes âgées isolées à domicile avec l'implication des espaces seniors dans les actions de repérage. Face à l'accroissement du besoin en accompagnement numérique à la sortie de la crise sanitaire, la conférence a également investi cette thématique *via* une nouvelle délégation de gestion du concours AAP. Cette délégation au profit de la MSA a permis de financer la mise à disposition d'un animateur numérique au sein des espaces seniors du département.

Des actions spécifiques de repérage des proches aidants ont également été développées et renforcées dans de nombreux territoires. Ainsi, plusieurs conférences ont travaillé à l'élaboration et à la diffusion de fiches de repérage des aidants. La conférence des financeurs de Seine-Saint-Denis (93) a intégré dans ses travaux l'outil de repérage développé par l'assurance retraite, « Aider un proche fait-il de moi un aidant ? ». Dans d'autres territoires, les actions de communication grand public, la reprise d'événements de type salon ou de rencontres de proximité dans des lieux de passage comme des centres commerciaux ont permis de mieux faire connaître l'offre disponible pour les aidants.

## 1.2 Un fonctionnement des conférences modifié durablement par la crise sanitaire

Alors que la force d'adaptation des conférences des financeurs et des opérateurs d'actions a permis une continuité de l'offre de prévention tout au long de la période de la pandémie, le fonctionnement interne de nombreuses conférences à la sortie de la crise se trouve encore fortement perturbé. Afin de faire face à ces difficultés et de consolider l'action des conférences, le besoin d'outillage apparaît comme un enjeu majeur pour les dispositifs en transformation en vue d'une action plus efficiente.

### Une dynamique interne des conférences marquée par un *turn-over* important

De nombreuses conférences ont connu des mouvements du personnel chargé de leur animation à la sortie de la crise sanitaire. Ainsi, un tiers des conférences des financeurs a changé de référent en 2022, et plus de la moitié des conférences a connu au moins un changement de personnel depuis 2020. Si les raisons de ce *turn-over* n'ont pas pu faire l'objet d'analyse à ce jour, son impact sur le fonctionnement interne des conférences est indéniable.

Les équipes départementales chargées de l'animation des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sont très hétérogènes d'un territoire à l'autre. Leur composition varie, d'un unique chargé de mission à une équipe entière comprenant également des assistants administratifs, ainsi que des stagiaires. La mobilisation de personnel dédié offre un soutien important pour le renforcement du dispositif et la prise en compte des besoins du territoire dans l'action de la conférence.

À l'inverse, un changement d'effectif ou un départ inopiné du référent départemental peut entraîner d'importants ralentissements d'activité : retard de lancement d'appels à projets, d'instruction des dossiers et de publication des projets retenus, difficultés à suivre la réalisation des actions et à recueillir les bilans auprès des porteurs. En 2022, c'était le cas de plusieurs conférences des financeurs, dont les conférences de l'Ain (01), des Alpes-de-Haute-Provence (04), de l'Ardèche (07) et du Val-d'Oise (95), qui se sont retrouvées sans référent pendant deux à quatre mois. Dans les Pyrénées-Atlantiques (64), le poste de chargé de mission est resté vacant pendant neuf mois. Pour autant, toutes les conférences des financeurs ont tenu au moins une réunion plénière durant l'année 2022.

Lorsque le remplacement d'un poste vacant était assuré par intérim, l'activité de l'instance a souvent été réduite à la validation du choix des projets financés. Certains référents arrivés en 2022 après une vacance de poste prolongée font état des conditions difficiles de prise de poste nécessitant un temps important pour s'approprier le dispositif et des efforts pour rattraper le retard, et permettre à la conférence de retrouver sa dynamique.

Afin de renforcer le dispositif d'animation et accompagner la reprise post-COVID, plusieurs territoires ont procédé à des recrutements supplémentaires en 2022, ce qui a notamment permis de répartir la charge sur plusieurs personnes et d'apporter un appui sur des missions ponctuelles, comme la réalisation de diagnostics territoriaux. Ainsi, les conférences des financeurs de la Loire (42), de la Manche (50) et de la Seine-Maritime (76) ont vu leurs équipes s'élargir avec l'arrivée d'assistants administratifs chargés du suivi de la mise en œuvre des projets et de la gestion administrative, ce qui a permis aux chargés de mission de consacrer davantage de temps au pilotage de l'instance.

Les départements de la Dordogne (24), du Doubs (25), de l'Hérault (34) et de la Loire (42) ont également fait appel à des étudiants en Master afin de réaliser un bilan évaluatif de l'action de la conférence, de travailler sur la lisibilité de l'offre de prévention sur le territoire et de contribuer à la mise à jour du diagnostic départemental.

Enfin, les tâches liées à l'installation et à l'animation de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif accroissent la charge des équipes départementales. En 2022, la moitié des conférences partageaient le même référent chargé de l'animation des deux volets relatifs à la prévention de la perte d'autonomie et à l'habitat inclusif. Cependant, quelques évolutions ont eu lieu : le département de la Seine-Maritime (76) a procédé au recrutement d'une référente chargée du volet prévention de la perte d'autonomie, alors que l'ancienne référente prenait le poste de chargée de mission sur l'habitat inclusif. D'autre part, la référente de la conférence du Calvados (14) a passé le relais sur le volet habitat inclusif à une nouvelle collègue arrivée en avril 2022.

## **Le rehaussement des frais de fonctionnement des conférences**

Le renforcement des équipes départementales chargées de l'animation des conférences de la prévention de la perte d'autonomie a notamment été possible grâce à l'évolution du plafond maximum des dépenses valorisables au titre de l'ingénierie de la conférence des financeurs dans le cadre du concours AAP. Après le rehaussement de ce plafond de 20 000 euros en 2020, le montant de référence de 80 000 euros est considéré à partir de 2022 comme un investissement minimal incompressible nécessaire au fonctionnement du dispositif.

Pour les conseils départementaux dont les dépenses totales d'ingénierie étaient supérieures à 80 000 euros, il était possible de dépasser cette valeur de référence dans la limite de 9 % du montant du concours AAP utilisé la même année. La valorisation des dépenses d'ingénierie ne doit en revanche pas dépasser 30 % du montant du concours AAP utilisé la même année. 28 territoires se sont saisis de cette possibilité en 2022 afin de renforcer les capacités au sein des conférences, de façon à améliorer la coordination entre les partenaires, l'accompagnement des porteurs et le suivi des projets financés.

Parmi les objets des dépenses d'ingénierie en 2022, 84 conférences ont cité la rémunération des chargés de mission dédiés à l'animation de la conférence, avec l'appui d'autres ressources internes dans 51 territoires. En outre, 12 conférences ont signalé la mobilisation de ressources internes sans préciser la rémunération du personnel dédié. Par ailleurs, 18 conférences ont également eu recours aux services de prestataires externes.

Cependant, il reste une marge significative dans l'utilisation des crédits disponibles pour accompagner le bon fonctionnement des conférences des financeurs et le développement de la prévention. Ainsi, 10 territoires n'ont valorisé aucune dépense au titre de l'ingénierie en 2022, et 20 % des territoires ont valorisé moins de 5 % de leur concours AAP utilisé la même année.

### **Un besoin d'outillage des conférences confirmé par l'expérience de la crise sanitaire**

Compte tenu des nombreux enseignements de la crise sanitaire sur les besoins des bénéficiaires sur les territoires et du développement de la dynamique partenariale, l'outillage apparaît comme un enjeu majeur pour les conférences dans cette période de transition. Ainsi, en 2022, de nombreuses conférences des financeurs ont procédé à la révision de leurs outils de travail, en vue d'améliorer l'efficacité de leurs actions en profitant notamment de l'expérience de la crise sanitaire.

Les modalités de réunions en visioconférence mises en place pendant la période de crise ont été poursuivies dans certains territoires, permettant ainsi d'augmenter la participation des membres. Plusieurs conférences ont mis en place pour la première fois des commissions d'attribution ou des comités techniques chargés de la sélection des projets à financer en amont de leur présentation et du vote en assemblée plénière. Au regard des besoins accrus en matière de prévention à la sortie de la crise, des appels à projets spécifiques portant sur des actions en faveur des aidants et des possibilités de financements pluriannuels ont été lancés dans plusieurs territoires.

Parmi les exemples de révision des outils de travail, les membres du comité technique de la conférence des financeurs du Morbihan (56) ont travaillé à la refonte du cahier des charges, du dossier de candidature et de la grille d'analyse de leur appel à projets et ont mené une réflexion sur les statuts des porteurs inéligibles. La conférence de la Manche (50) a formalisé des temps d'échange avec les professionnels des relais locaux de la maison départementale de l'autonomie (MDA) à l'étape de la rédaction du cahier des charges et de l'instruction des dossiers afin de formuler des préconisations au plus près des enjeux locaux. Plusieurs conférences ont mis en place la gestion dématérialisée des demandes de financements, que ce soit *via* la plateforme « démarches simplifiées », l'ouverture aux opérateurs de la conférence de l'accès au service en ligne de dépôt des demandes de subventions du département ou par la mise en place d'un outil informatique dédié pour la conférence des financeurs.

Les réunions avec les porteurs de projets ont été mises en place pour la première fois ou ont repris dans de nombreux territoires afin de favoriser l'interconnaissance, de présenter les appels à projets et de clarifier les attentes des conférences par rapport aux actions financées et à leurs bilans :

- En début d'année, la conférence des financeurs d'Eure-et-Loir (28) a organisé la présentation de ses appels à projets 2022 en visioconférence en y conviant l'ensemble des potentiels porteurs de projets, dont les CCAS, les mairies, les associations et les EHPAD. Elle a également mis à leur disposition un dossier numérique partagé dans lequel les porteurs potentiels peuvent retrouver l'ensemble des éléments nécessaires pour leur candidature, comme les attestations et les trames de bilans, le programme coordonné et le diagnostic, ainsi que l'enregistrement de la visioconférence de présentation ;
- La conférence de la Manche (50) a organisé une rencontre avec les porteurs à l'occasion de l'ouverture des appels à projets 2023 en fin d'année 2022. Les objectifs de cette rencontre étaient de présenter la conférence des financeurs, les cahiers des charges des appels à projets, les priorités retenues à la suite du temps de consultation, les possibilités de financement des autres membres de la conférence et de mettre en avant des projets répondant aux exigences de l'instance ;
- Le département de la Savoie (73) souligne l'implication des porteurs de projets dans la dynamique départementale de prévention à travers la participation active aux groupes de travail sur des sujets comme l'évaluation, la mobilité et le programme coordonné.

Afin d'améliorer la visibilité de l'offre de prévention sur le territoire, plusieurs conférences ont mis en place des actions de communication à destination des bénéficiaires :

- Organisation d'une journée « Vieillir ensemble en Gironde » (33) où les personnes âgées étaient invitées à débattre de la place des seniors dans la société, de la lutte contre l'isolement, des actions intergénérationnelles avec des partenaires soutenus par la conférence des financeurs ;
- Création du catalogue d'actions financées par la conférence de l'Isère (38), mis en ligne sur le site du conseil départemental sous forme de livret comportant des informations telles que description, localisation, moyens techniques et humains, objectifs, points forts, retours des participants, partenaires et contacts ;
- Construction d'un format spécifique d'émission, « Il est l'heure mon senior », dédiée aux personnes âgées, disponible sur une chaîne de télévision locale dans la Loire (42).

Pour résumer, l'expérience de la crise sanitaire a permis d'en tirer des enseignements qui ont eu un impact durable sur le fonctionnement des conférences des financeurs. À la sortie de la période de crise, les conférences renforcent la communication auprès du grand public afin d'améliorer la lisibilité de l'offre sur les territoires. D'autre part, elles simplifient les procédures de candidatures pour les porteurs de projets en vue d'ouvrir l'accès aux financements des conférences à davantage d'acteurs.

## 2. Progression de la consommation des concours grâce à un meilleur ciblage des besoins dans les territoires

En complément des financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie par les membres de la conférence des financeurs, la CNSA verse aux conseils départementaux les concours « Forfait autonomie » et « Autres actions de prévention ». L'objectif de ces concours est de mieux répondre aux besoins identifiés dans les territoires en matière de prévention de la perte d'autonomie, notamment dans les « zones blanches ».

Comme indiqué dans la première partie de la synthèse, les concours attribués par la CNSA dans le cadre de la conférence des financeurs pour l'année en cours sont notifiés aux territoires au plus tard le 31 mars de l'année d'attribution. Le concours correspondant au forfait autonomie est réparti entre les territoires en fonction du nombre de places autorisées dans les résidences autonomie, tandis que le montant du concours AAP dépend du nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dans les territoires. En 2022, le montant global du concours FA notifié aux territoires s'élève à 40 millions d'euros, alors que le montant du concours AAP est de 155 millions d'euros.

Au total, pour les deux concours, le montant global financier notifié aux territoires pour l'année 2022 correspond à 195 000 000 euros<sup>10</sup>. Le taux global de consommation pour les deux concours, qui correspond à la part de la somme des dépenses de tous les départements par rapport au montant global notifié, s'élève à 82,2 % de l'enveloppe nationale. Ceci représente une augmentation de 4,6 points par rapport aux données 2021, ce qui témoigne d'une bonne dynamique de consommation des concours, alimentée par la sortie de la crise sanitaire et la reprise progressive d'activité.

### 2.1 Cartographie de la consommation des concours « Forfait autonomie » et « Autres actions de prévention » sur les territoires

#### Cartographie de la consommation du concours « Forfait autonomie »

94 territoires de l'Hexagone reçoivent le concours « Forfait autonomie ». L'utilisation de ces crédits s'appuie le plus souvent sur une contractualisation *via* la signature d'un CPOM entre le département et la résidence autonomie. Le montant du concours dépendant du nombre de places dans les résidences autonomie recensées au travers du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), il appartient aux conseils départementaux de vérifier et de déclarer le nombre de places installées au FINESS, *via* l'ARS.

---

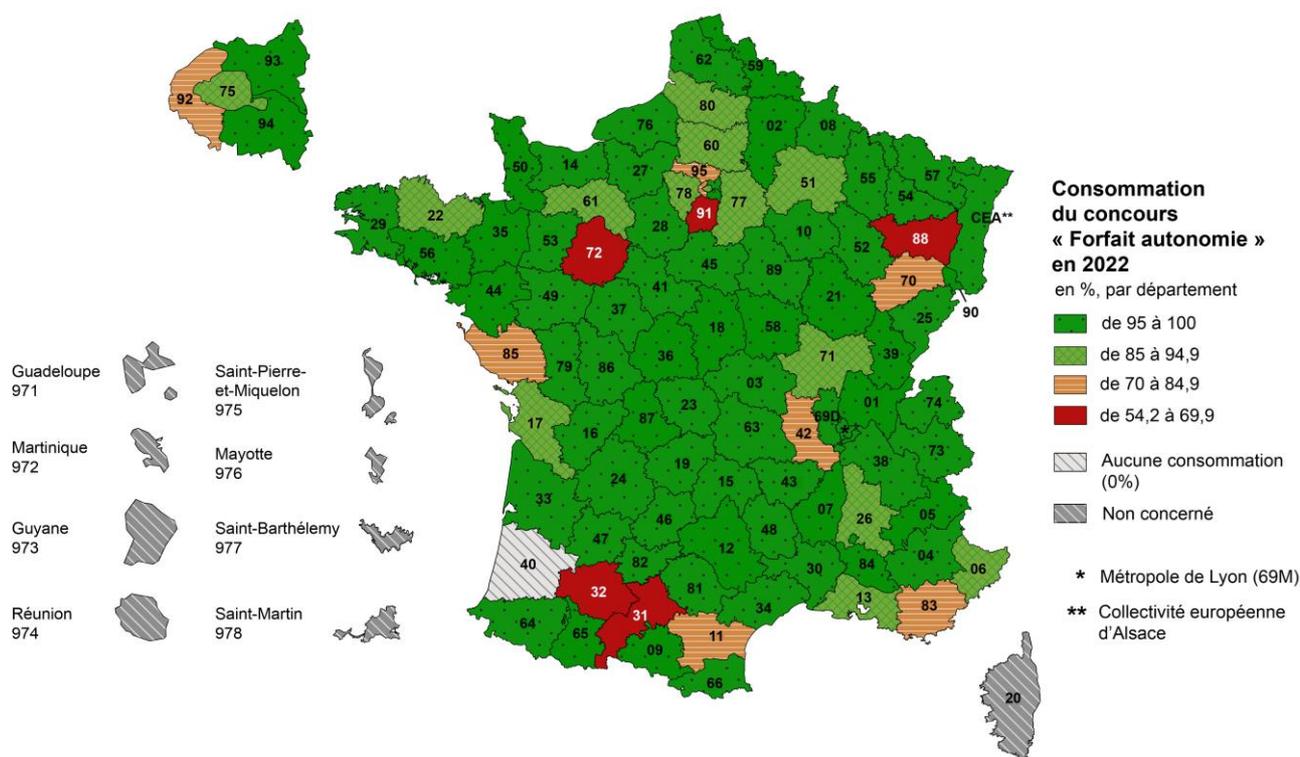
<sup>10</sup> Ce montant global comprend les crédits notifiés à l'ensemble des 103 collectivités potentiellement éligibles, dont 101 territoires dotés d'une conférence des financeurs en 2022, ainsi que les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

En 2022, la part des résidences bénéficiaires du forfait autonomie par rapport au nombre total de résidences autonomie du département s'élève à environ 94 % en moyenne, un taux de couverture stable depuis 2019 :

- Dans les trois quarts des territoires concernés, 90 % ou plus de structures éligibles ont reçu le concours ;
- Au total, 2 069 résidences autonomie ont bénéficié du concours en 2022, leur nombre étant en augmentation constante depuis 2018.

Le taux de consommation du forfait autonomie a augmenté en 2022, avec une moyenne nationale de 93,7 %, en hausse de plus de 2 points par rapport à l'année précédente. Un seul territoire n'a pas utilisé ce concours en 2022, et cinq territoires sont à moins de 70 % de consommation de leur forfait autonomie (Figure 3).

**Figure 3 : Taux de consommation du concours « Forfait autonomie » en 2022**



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2023.

À l'instar de l'exercice précédent, le département des Landes (40) est le seul à ne pas avoir utilisé le forfait autonomie en 2022, l'année étant encore consacrée à la négociation et à la signature des CPOM. Deux résidences sur trois en fonctionnement sur le territoire ont conventionné avec le département en vue des premiers versements du forfait autonomie, prévus en 2023.

Plusieurs évolutions significatives de la cartographie de consommation du forfait autonomie sur les territoires peuvent être observées en 2022 :

- En comparaison avec l'exercice précédent où une dizaine de conférences affichaient un taux de consommation inférieur à 70 %, seules 5 conférences se retrouvent dans cette situation en 2022 : Haute-Garonne (31), Gers (32), Sarthe (72), Vosges (88) et Essonne (91). Le Gers (32) a connu une baisse de consommation, affichant le taux le plus bas en 2022, légèrement supérieur à 50 % (54,2 % contre 71 % en 2021). Selon le département, cette baisse est due à la transformation d'une résidence autonomie en résidence service qui a refusé de bénéficier du forfait autonomie en 2022 et à l'incapacité des deux autres résidences autonomie à mettre en place de nouvelles actions collectives ;
- À l'inverse, les départements des Vosges (88) et de l'Essonne (91) ont vu la consommation du forfait autonomie augmenter de façon significative :
  - le département des Vosges a augmenté sa consommation, de 45 % en 2021 à environ 64 % en 2022. Selon le département, contrairement à 2021 où plusieurs actions prévues en 2020 ont été prolongées par avenant et terminées en 2021, toutes les actions prévues pour 2022 ont été menées la même année. Cette amélioration reste toutefois inférieure à la moyenne nationale en raison des prévisions de financement d'un nombre de places plus élevé par rapport au nombre de places effectivement installées. Un ajustement du fichier FINESS a été nécessaire,
  - le territoire de l'Essonne a plus que doublé sa consommation par rapport à 2021, passant de 31 % à environ 70 %. Cependant, cette consommation reste plus faible que la moyenne nationale du fait du non-renouvellement du CPOM avec un gestionnaire en 2022 ;
- En 2022, 69 conférences déclarent un taux de consommation de 95 % ou plus, soit 5 de plus par rapport à 2021. Parmi ces 69 territoires, 48 ont consommé la totalité de leurs concours en 2022 contre 54 conférences en 2021.

Pour résumer, les principales raisons de la sous-consommation du forfait autonomie sont liées à l'impact de la crise sanitaire ayant entraîné le report ou l'annulation des actions prévues, ainsi qu'à la prise en compte de l'évolution du statut des établissements dans le calcul du concours notifié et aux relations avec les gestionnaires des résidences autonomie. Cette sous-consommation reste cependant limitée, car l'utilisation moyenne du forfait autonomie en 2022 s'est maintenue à 93,7 % au niveau départemental, contre 91 % en moyenne en 2021. Moins de conférences affichent une consommation inférieure à 70 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que davantage de territoires ont atteint 95 % ou plus.

## Cartographie de la consommation du concours « Autres actions de prévention »

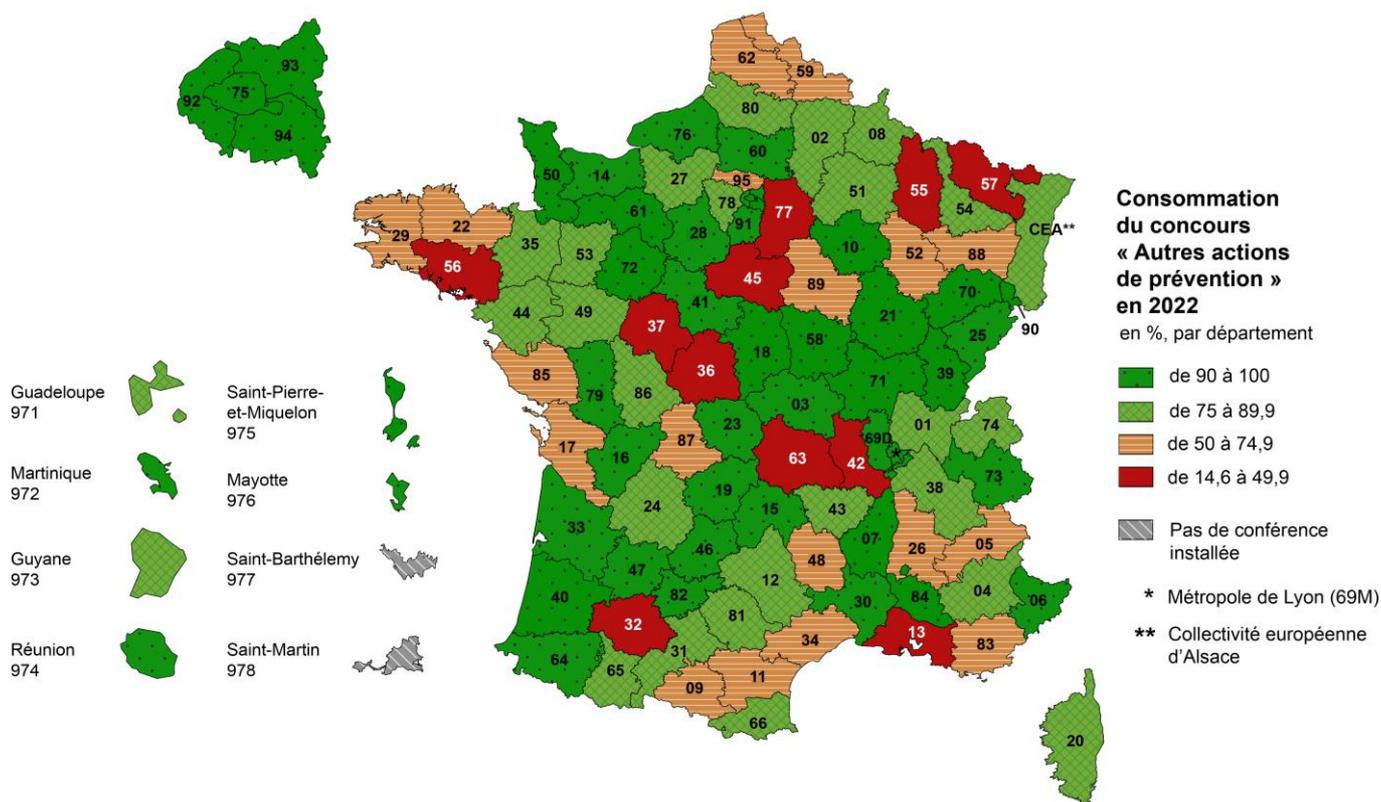
À la différence du forfait autonomie, le concours « Autres actions de prévention » concerne l'ensemble des territoires français de l'Hexagone et de l'outre-mer. En 2022, le montant global du concours AAP notifié aux territoires s'élève à 155 millions d'euros, dont 79,4 % ont été consommés par les conférences, marquant une augmentation de 5 points par rapport aux résultats 2020-2021.

En moyenne, le taux de consommation par territoire correspond à 80 %, avec des variations importantes entre les départements (Figure 4) :

- 45 conférences présentent un taux de consommation du concours AAP supérieur à 90 % ; leur nombre est en augmentation de 7 unités par rapport à l'exercice 2021. Parmi ces conférences, 13 territoires ont utilisé l'intégralité du montant attribué, dont 4 ont pour la première fois consommé 100 % de leur concours AAP : le Lot (46), les Hauts-de-Seine (92), La Réunion (974) et Mayotte (976). Les progrès les plus significatifs concernent La Réunion et Mayotte :
  - pour La Réunion, le taux de consommation du concours AAP était de 3,26 % en 2021. La progression s'explique par le fait que la plupart des mandatement des dépenses engagées au titre des actions collectives de prévention pour l'année 2021 n'ont été réalisés qu'en 2022 et n'ont pas pu être rattachés à l'exercice précédent. Pour l'exercice en cours, les dépenses mandatées relatives aux actions collectives de prévention englobent à la fois celles de 2021 et de 2022,
  - quant à Mayotte qui n'a installé sa conférence qu'en 2019, une meilleure appropriation du dispositif et une collaboration efficace avec les partenaires ont conduit à cette amélioration ;
- 18 conférences ont consommé entre 50 % et 75 % du concours AAP ; leur nombre est en baisse par rapport aux données 2021 (21 conférences). La Lozère (48) a particulièrement réduit sa consommation, passant de 100 % en 2021 à 58,61 % en 2022. Cette diminution s'explique par le fait que les engagements résultant de l'appel à candidatures à destination des EHPAD n'ont été mandatés qu'en janvier 2023 et n'ont pas pu être pris en compte dans des dépenses ;
- 9 départements ont dépensé moins de 50 % du montant notifié, soit 6 conférences de moins qu'en 2021, dont l'Indre (36) avec une utilisation inférieure à 15 % :
  - pour l'Indre, cette situation s'explique en partie par le choix du département d'appliquer des critères de sélection des projets financés stricts et de privilégier les actions portées par les acteurs locaux fonctionnant souvent avec leurs propres ressources,
  - parmi d'autres départements de cette catégorie, la conférence du Gers (32) justifie la réduction de sa consommation par le fait que l'année 2022 marque une période de transition. Lors de la période précédente, les subventions étaient versées en intégralité au cours de l'année civile. Depuis 2022, la conférence verse des acomptes des subventions (60 %) au premier trimestre, puis les soldes à réception des bilans finaux des actions. Étant donné que seules les dépenses mandatées sont prises en compte, la conférence n'a pas pu intégrer dans son bilan financier les soldes mandatés en 2023 correspondant aux actions de 2022. L'équilibre sera atteint dès 2023.

Pour résumer, les taux d'utilisation des crédits AAP mis à disposition par la CNSA en 2022 varient encore considérablement d'une conférence à une autre, reflétant différents facteurs tels que l'accumulation des sommes non dépensées les années précédentes, les modalités de versement, les choix stratégiques des départements, l'impact de la sortie de la crise sanitaire et la variation des projets financés. Pour autant, une dynamique de progression indéniable peut être observée, grâce à la sortie de la crise sanitaire et à un meilleur outillage des conférences.

**Figure 4 : Taux de consommation du concours « Autres actions de prévention » en 2022**



Source : CNSA, données transmises par les conférences, 2023.

## 2.2 Freins rencontrés et outils développés pour encourager l'utilisation des concours

L'année 2022 a été une période de transition après des exercices 2020-2021, fortement perturbés par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Au cours de l'année 2022, les territoires n'ont pas échappé à un certain nombre de difficultés spécifiques à ce contexte qui ont continué à entraver l'utilisation des concours :

- Dans de nombreux territoires, la difficulté à remobiliser les personnes âgées sur les actions collectives après la crise et à trouver des intervenants disponibles a entraîné une réduction de l'activité des acteurs locaux. De ce fait, certains opérateurs ont rencontré des retards dans la réalisation des actions, ce qui a parfois engendré des demandes de report d'actions sur 2023 ;
- Dans d'autres départements, le retard était lié à la date de publication des appels à projets, entraînant des dépenses mandatées en début d'année N+1 pour l'année N ;
- Plusieurs départements ont rencontré des difficultés dans la réalisation de projets d'ampleur en matière d'amélioration de l'accès aux aides techniques (création d'un centre d'information et de conseil en aides techniques – CICAT, mise en place d'une plateforme de recyclage), faute de porteurs adaptés.

Face à ces difficultés, certaines conférences ont mis en place des outils pour encourager l'utilisation des concours versés par la CNSA, tels que la publication d'appels à projets supplémentaires et la mobilisation des acteurs locaux :

- La conférence du Gers (32) a eu recours à un appel à projets complémentaire pour les actions en faveur des proches aidants et à un appel à projets complémentaire pour des actions de prévention en faveur des personnes âgées résidant à leur domicile sur la thématique de la prévention des chutes. Par ailleurs, le Gers propose des incitations financières dans le cahier des charges de son appel à projets pluriannuel lorsque le porteur propose une action sur un territoire identifié comme « zone blanche » ;
- La conférence des Vosges (88) a également financé des actions nouvelles en faveur des aidants ;
- Le département de l'Aisne (02) a renforcé sa communication autour du dispositif de la conférence, qui a permis de développer davantage de projets portés par des communes rurales ;
- La conférence d'Indre-et-Loire (37) a fait appel aux acteurs territoriaux (contrats locaux de santé – CLS, communautés professionnelles territoriales de santé – CPTS, CCAS, mairies...) afin de faire connaître son action et de proposer aux porteurs potentiels un accompagnement au montage de projet ;
- Le département des Hauts-de-Seine (92) a créé des postes de référents territoriaux de prévention de la perte d'autonomie pour informer, sensibiliser et accompagner les partenaires du territoire.

Parmi les différents outils développés pour améliorer la consommation des concours, le travail de diagnostic, qui permet une meilleure connaissance du territoire et une mise en adéquation de l'offre et des besoins, se montre particulièrement important en vue de la diversification de l'offre. Ainsi, le département de Lot-et-Garonne (47) a mis en place un suivi rigoureux des bilans d'actions pour garantir le succès des projets à venir, portant une attention particulière au lieu de réalisation, au nombre de participants et à l'atteinte des objectifs initiaux, ainsi qu'à la consommation des crédits attribués. Cette analyse détaillée permet de veiller au bon déploiement des actions sur l'ensemble du territoire lors des appels à projets suivants.

### 3. Des diagnostics qui gagnent en maturité et permettent aux conférences d'ajuster leur engagement

Les conférences des financeurs développent leurs actions dans le cadre d'un programme coordonné de financement, élaboré sur la base du diagnostic des besoins du territoire et du recensement des initiatives locales. Ce programme pluriannuel, qui doit prendre en compte les thématiques prévues par l'article L. 233-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), vise à identifier les axes d'actions prioritaires et les initiatives à mettre en œuvre sur le territoire du département ou de la collectivité afin d'atteindre les objectifs visés en prévention de la perte d'autonomie. Le diagnostic constitue ainsi une étape clé préalable à chaque renouvellement du programme coordonné, et de nombreuses conférences s'en sont saisies en 2022 afin de mieux articuler les actions de leurs membres au plus près des attentes des personnes et de garantir la qualité des actions menées et le bon usage des fonds engagés. Une des principales évolutions survenues en 2022 à la suite des révisions des diagnostics territoriaux concerne la généralisation de l'intégration des axes autour des actions en faveur des proches aidants et de l'amélioration de l'accès aux aides techniques dans les programmes coordonnés des conférences.

#### 3.1 Le diagnostic de l'offre et des besoins, une étape clé préalable au renouvellement du programme coordonné de financement

Près d'un tiers des conférences a procédé à la révision de son programme coordonné de financement en 2022 contre un quart l'année précédente. Parmi les nouveaux programmes coordonnés adoptés en 2022, près de la moitié l'ont été pour cinq ans, la durée maximale autorisée par la loi. Le travail de renouvellement du programme coordonné nécessite un temps important, parfois étalé sur deux, voire trois ans, et s'appuie le plus souvent sur un bilan évaluatif du précédent programme et sur une révision du diagnostic de l'offre et des besoins en matière de prévention sur le territoire.

La concertation avec l'ensemble des membres de droit de la conférence constitue une base de travail nécessaire afin d'acter une stratégie coordonnée sur le territoire. Différentes modalités de travail ont été mises en place par les conférences en 2022 dans le cadre de la révision de leur diagnostic :

- Certaines conférences ont fait appel à des étudiants en stage ou en apprentissage afin d'accompagner les membres dans la réalisation de ce travail. Par exemple, la conférence de financeurs de Dordogne (24), avec l'appui d'une stagiaire, a mené des études détaillées des actions de prévention relevant de plusieurs thématiques prioritaires (la lutte contre la fracture numérique, l'activité physique adaptée, les actions de prévention menées en distanciel). Des observations sur site et des enquêtes auprès de panels de personnes âgées ont également été réalisées ;

- Plusieurs conférences ont fait appel à des prestataires externes (observatoires régionaux de la santé, cabinets d'études...). Ainsi, dans la Vienne (86), l'étude réalisée par le prestataire a combiné une analyse des données quantitatives disponibles et une enquête auprès des acteurs du territoire, en collaboration avec la conférence. L'outil de recueil des données a été travaillé avec les membres du bureau de la conférence, et la liste des acteurs interrogés (membres de la conférence, potentiels porteurs d'actions identifiés, EHPAD) a été établie par le conseil départemental et les membres partenaires. Un questionnaire auto-administré en ligne a été diffusé en mai-juin afin de recenser l'ensemble des actions réalisées sur l'année précédente, mais aussi de recueillir l'opinion des acteurs sur la prévention et la promotion de la santé en direction des personnes âgées. Un premier bilan des travaux dans la Vienne a été présenté aux membres du bureau de la conférence à l'automne, puis le rapport final a été validé en décembre 2022. Ainsi, dans le cadre des démarches de diagnostic, les outils développés par les prestataires externes mobilisés par les conférences complètent et enrichissent l'analyse des données déjà permise par l'outil SI CFPPA ;
- Dans d'autres territoires, ce sont les membres des conférences eux-mêmes, avec l'appui des équipes chargées de l'animation de l'instance, qui se sont mobilisés afin de mener le travail en concertation :
  - Ainsi, les membres de la conférence de la Haute-Saône (70) se sont réunis en groupes de travail thématiques pour actualiser le diagnostic territorial et élaborer le programme coordonné de financement applicable dès 2023. Le diagnostic réalisé dans ce cadre a notamment mis en exergue un déficit de communication autour des dispositifs existants en matière d'aide aux aidants, et par conséquent, les projets à destination des proches aidants ont été favorisés lors de la sélection des projets financés,
  - l'équipe départementale chargée de l'animation de la conférence des financeurs de la Loire-Atlantique (44) a également mené de nombreux entretiens en complément du questionnaire diffusé auprès des acteurs du champ de la prévention, dont 33 entretiens semi-directifs avec les porteurs de projets, 8 entretiens avec les membres de la conférence, 5 entretiens avec les responsables des unités départementales personnes âgées/personnes handicapées (UPAPH), un entretien collectif avec les ergothérapeutes financés par la conférence et un entretien avec les représentants du conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA).

En complément des diagnostics complets de l'offre et des besoins sur le territoire en matière de prévention, d'autres conférences des financeurs ont mené des travaux d'une moindre ampleur sur des thématiques spécifiques, notamment celles mises en évidence par la crise sanitaire :

- Plusieurs conférences ont engagé des diagnostics de l'offre et des besoins en matière d'actions de prévention à destination des proches aidants ;
- Parmi d'autres sujets, la conférence des financeurs de l'Ardèche (07) a réalisé en 2022 une cartographie des zones blanches afin de mieux organiser l'offre de prévention par territoire, tandis que la conférence des Alpes-Maritimes (06) a mené un diagnostic des besoins des personnes handicapées vieillissantes auprès des établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) ;

- La conférence des financeurs de Savoie (73) a initié un diagnostic sur le thème de la mobilité des personnes âgées, une problématique majeure dans ce département de montagne. La non-mobilité est en effet un frein pour accéder aux actions de prévention. Un groupe de travail constitué de membres de droit de la conférence, de porteurs de projets et d'experts du domaine s'est structuré en 2022 afin d'élaborer un diagnostic et d'échanger avec d'autres départements qui portent des initiatives sur ce sujet.

Alors que la loi prévoit que le diagnostic préalable à l'élaboration du programme coordonné soit établi à partir des besoins recensés, notamment, par le schéma départemental relatif aux personnes en perte d'autonomie, de plus en plus de territoires font le choix d'associer la révision du diagnostic sur la prévention et l'élaboration de leur schéma autonomie :

- Par exemple, tous les membres de la conférence des financeurs de Lot-et-Garonne (47) ont pris part au groupe de travail prévention en 2022 afin de discuter des éléments du diagnostic général réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de l'autonomie. Au-delà des membres de la conférence, ce groupe de travail réunissait également des représentants du gérontopôle Nouvelle-Aquitaine, des CCAS, des membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et un membre du conseil consultatif citoyen, ainsi que des agents des diverses directions du conseil départemental (médiathèque départementale, inclusion numérique, sport-santé). Ces travaux ont confirmé l'orientation déjà posée en 2022 par la conférence en vue de soutenir davantage d'acteurs engagés dans le maintien du lien social dans les territoires ;
- La réalisation d'un diagnostic arrivé à l'échéance peut notamment être reportée afin de le faire coïncider avec les travaux relatifs au schéma départemental de l'autonomie, comme l'a fait la conférence des financeurs de Vaucluse (84) qui a prorogé son programme coordonné d'un an en 2022 pour pouvoir mener les deux études en même temps. Pour préparer ce travail, l'assemblée plénière de la conférence a établi une feuille de route visant à mettre en place des rencontres de l'instance technique en 2023 afin d'alimenter la réflexion autour du futur programme coordonné.

Le programme coordonné peut également être décliné dans un plan d'action annuel permettant de prendre en compte les évolutions du contexte national et local et de déterminer l'utilisation des concours versés par la CNSA chaque année :

- Ces modalités de fonctionnement nécessitent un fort engagement des membres de la conférence pour actualiser le diagnostic territorial tous les ans, comme le fait la conférence des financeurs du Territoire de Belfort (90) ;
- De même, la conférence de la Corrèze (19) souhaite chaque année pouvoir proposer une programmation avec de nouvelles actions et thématiques abordées, afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des séniors corréziens ;

- La conférence des financeurs de Paris (75) a également mis en place depuis 2021 une feuille de route annuelle, coconstruite entre ses membres. En 2022, cette feuille de route était orientée vers les actions favorisant la lutte contre la dénutrition. Cette thématique s'est imposée pour deux raisons. D'une part, elle était peu proposée par les porteurs de projet bien qu'elle fasse partie des thèmes traditionnellement inscrits dans le cahier des charges des appels à projets et, d'autre part, un repérage des besoins réalisé chaque année par les services de la ville et ses partenaires a montré que ce sujet était sous-déployé. Son inscription dans la feuille de route 2022 avait donc vocation à généraliser les actions réalisées sur le territoire parisien sur cette thématique en favorisant notamment la création de partenariats entre porteurs pour en faciliter le déploiement. Pour ce faire, un webinaire a été organisé à l'attention de l'ensemble des porteurs potentiels parisiens, puis des ateliers à l'échelle territoriale des espaces parisiens de solidarité (arrondissement ou groupe d'arrondissements). Ces temps en commun ont permis de présenter les ambitions de la feuille de route et de favoriser les partenariats entre porteurs, en vue de créer des parcours de prévention multithématiques (nutrition et activités physiques par exemple).

Penser la pluriannualité dès le diagnostic territorial, puis la concrétiser ensuite dans le programme coordonné de financement constitue une bonne pratique déjà mise en place par certaines conférences, qui présente un certain nombre d'avantages (voir la partie 3 – 3.1. *Une hausse des financements d'actions pluriannuelles permettant le soutien d'actions dans la durée*).

Afin d'accompagner les conférences dans leurs démarches, ces modalités d'actions, telles que la co-construction de diagnostic et les financements pluriannuels, pourront être discutées dans la future offre d'animation territoriale que la CNSA organisera dès 2024. Ces réunions, organisées en format régional, doivent permettre de faciliter les échanges et de favoriser l'interconnaissance et la mutualisation des bonnes pratiques.

### 3.2 Généralisation des axes dédiés aux actions d'accompagnement des proches aidants et aux aides techniques dans les programmes coordonnés des conférences

Sur l'ensemble des programmes coordonnés en vigueur en 2022, plus d'un tiers des conférences reprennent les formulations des axes de la loi, comme citées dans l'article L. 233-1 du CASF ou avec des changements mineurs. Les conférences peuvent également identifier des axes thématiques propres à leur territoire, qui permettent d'intégrer dans le programme des orientations se rapportant à des politiques publiques locales.

En 2022, la réalisation d'actions collectives de prévention reste un axe investi par l'ensemble des conférences des financeurs. Avec 97 conférences des financeurs sur 101 existantes qui en font mention dans leur programme, le soutien aux actions en faveur des proches aidants devient le deuxième axe le plus mobilisé, et sa généralisation continue encore. Ainsi, le département de Charente-Maritime (17) se prépare à modifier son programme coordonné afin d'y intégrer un axe spécifique.

En attendant la formalisation, des actions spécifiques destinées aux proches aidants ont pu être financées dès 2022 dans le cadre de l'axe portant sur les actions collectives de prévention.

Le cœur de l'action des conférences des financeurs est désormais constitué non seulement des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées, mais aussi de leurs aidants. En réponse à cette montée en puissance et afin de mieux identifier les besoins de ce public, de nombreux diagnostics territoriaux portant sur cette thématique ont été réalisés ou étaient en préparation en 2022. Ainsi, la conférence des financeurs des Landes (40) a été accompagnée par un cabinet extérieur dans la réalisation d'un diagnostic des aidants visant à établir une étude des besoins quantitatifs et qualitatifs et à formuler des préconisations en vue de développer des réponses adaptées et de proximité ainsi que des pistes d'amélioration. Le recueil des données, l'étude des usages et des besoins et le recensement de l'offre ont eu lieu au travers de questionnaires et d'entretiens auprès des aidants, d'un recensement de l'offre, d'une immersion et de focus groupes. Le diagnostic réalisé a permis d'identifier les besoins suivants :

- Un besoin de répit identifié par les acteurs et exprimé par les aidants ;
- Un besoin d'information sur les structures et les aides existantes sur le territoire ;
- Un besoin d'accompagnement administratif renforcé ;
- Un besoin d'accompagnement psychologique renforcé ;
- Un besoin de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire.

Des axes stratégiques de développement et de consolidation de l'offre ont ensuite été établis à travers l'animation de groupes thématiques, à savoir renforcer le pilotage et la communication départementale en faveur des aidants, impulser et favoriser le développement d'actions de proximité et développer l'offre de répit sur le territoire.

Le droit au répit a été instauré par la loi d'adaptation de la société au vieillissement en direction des proches aidants des personnes âgées. Si le répit ressort comme un besoin fort sur les territoires, les dispositifs de répit ne sont toutefois pas éligibles au financement dans le cadre des concours versés par la CNSA<sup>11</sup>.

Un autre axe qui continue à gagner en puissance à la sortie de la crise sanitaire concerne l'amélioration de l'accès aux aides techniques et technologiques. 9 conférences sur 10 ont intégré cette thématique dans leur programme coordonné en 2022 ; cet axe est ainsi devenu le troisième axe le plus investi après les actions collectives de prévention et les actions d'accompagnement des proches aidants.

Bien que le nombre de conférences ayant mentionné cet axe n'ait pas changé par rapport à l'année précédente, plusieurs conférences des financeurs ont pu approfondir leur engagement et soutenir des dispositifs innovants afin de rendre cette orientation de leur programme coordonné pleinement effective :

- La conférence des financeurs du Jura (39) a tenu des échanges sur l'économie circulaire des aides techniques, thématique qui était en gestation depuis plusieurs années et qu'elle a pu formaliser pour la première fois dans sa programmation 2022 ;
- La conférence du Loiret (45) a investi le champ des aides techniques avec le lancement d'un appel à projets CICAT et la création d'un fonds dédié, accompagnée par la rédaction d'un règlement intérieur et la définition de ses modalités de fonctionnement ;
- La conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle (54) a lancé pour la première fois un appel à projets dédié à la mise en œuvre de prestations d'ergothérapeutes séparé de l'appel à projets général sur la prévention, souhaitant ainsi ajouter une dimension de sensibilisation aux prestations proposées par les ergothérapeutes à travers l'animation du bus de l'autonomie ;

---

<sup>11</sup> Dispositifs éligibles via l'enveloppe dédiée à la stratégie « Agir pour les aidants » octroyée par la CNSA aux ARS.

- Plusieurs conférences ont également travaillé à l'articulation de leurs financements avec les expérimentations d'équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT), dispositif financé dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 visant à faire émerger des équipes de professionnels pour accompagner, en proximité, les personnes dans le choix et l'utilisation d'aides techniques.

Enfin, la conférence des financeurs de Seine-et-Marne (77) souligne un certain nombre de difficultés par rapport au développement de cet axe qui nécessite d'accompagner la montée en compétences des partenaires face à un déficit de maîtrise technique et juridique sur la thématique des aides techniques qui s'avère particulièrement complexe. La conférence des financeurs a permis d'amorcer une dynamique de coopération et de partage autour de ces questions dans un contexte où ce sujet est porté par une multitude d'acteurs qui n'ont pas toujours connaissance des actions portées par leurs homologues, au détriment de la visibilité des usagers sur leurs droits et sur les procédures de financement. Ainsi, la mobilisation des partenaires ayant un champ de compétence régional n'est pas toujours facile au sein d'une instance départementale. De ce fait, la question d'une articulation au niveau régional peut se poser afin d'aller vers une organisation à différentes échelles territoriales entre les partenaires. Des contraintes techniques relatives au suivi des demandes de prise en charge limitent la possibilité d'une transmission d'informations entre les partenaires qui souhaitent qu'une dynamique régionale ou nationale entre membres soit initiée à ce sujet. Le département exprime ainsi une attente forte en termes d'appui technique et d'échange d'expériences entre les territoires dans le cadre de l'animation réalisée par la CNSA.

### **3 La recherche d'efficacité et d'impact, au cœur des travaux des CFPPA**

#### **1. Freins et leviers pour améliorer le taux de consommation des concours versés par la CNSA**

Parmi les principales difficultés remontées par les territoires en 2022 pour améliorer le taux de consommation des concours versés par la CNSA et rendre leur utilisation plus efficace, les problématiques liées au calendrier de versement des financements aux porteurs et les critères de sélection des projets financés ressortent comme les deux enjeux prioritaires. Les conférences des financeurs mettent en place un certain nombre d'actions pour y répondre. En effet, l'écart entre les dépenses engagées et celles mandatées sur l'année civile peut avoir un impact significatif sur le calcul du taux de consommation et donc sur le montant du concours attribué pour l'exercice suivant. D'autre part, le recours à des critères de sélection plus ou moins restrictifs permet de réguler les dépenses dans la limite de l'enveloppe notifiée.

##### **1.1 L'adaptation du calendrier de versement à la logique annuelle de suivi des dépenses**

Afin d'accompagner la montée en charge des conférences des financeurs depuis leur mise en place jusqu'en 2018, les dépenses engagées ont été retenues comme critère pour déterminer le montant des crédits utilisés par les conseils départementaux en tant que pilotes des conférences. Depuis l'exercice 2019, les dépenses mandatées sont prises en compte.

Elles correspondent aux sommes effectivement versées aux porteurs sur l'année civile. Elles peuvent être inférieures aux dépenses engagées si l'ensemble des actions prévues n'ont pas pu être réalisées au 31 décembre de l'année étudiée.

En 2022, beaucoup de collectivités assurant la présidence des conférences des financeurs ont encore été confrontées à des écarts entre leurs dépenses engagées et mandatées. La question du calendrier de versement des financements aux porteurs de projets prend alors toute son importance. La date de versement dépend notamment du calendrier de réalisation de l'action. Ainsi, de nombreuses conférences conditionnent le versement du solde, qui représente souvent 20 % à 40 % du montant financier global alloué, à la transmission du bilan final. Lorsqu'une action prévue doit être reportée, la transmission du bilan se retrouve également décalée ce qui engendre un retard dans le paiement. Dans une logique de suivi annuel, plus la date de transmission de bilan est proche du 31 décembre, plus le risque que le mandatement soit attribué sur le prochain exercice budgétaire est élevé.

Certaines conférences font le choix d'établir la date butoir de transmission des bilans au premier trimestre de l'année N+1. C'est le cas notamment du département du Gers (32) qui, jusqu'à l'année 2022, versait les soldes aux porteurs sur l'année civile, avant la réception des bilans attendue pour le 31 janvier de l'année suivante. Cette pratique nécessitait alors des ajustements dans des cas où les objectifs de l'action étaient revus à la baisse, le département étant amené à émettre des titres de recettes. Depuis 2022, la conférence a acté le paiement des acomptes à hauteur de 60 % sur le premier trimestre puis le versement des soldes, affectés à l'exercice budgétaire suivant, à la réception des bilans toujours attendus pour le 31 janvier de l'année N+1.

L'impact du calendrier de réalisation des actions financées sur le suivi budgétaire a été un enjeu majeur pendant la crise sanitaire, avec le risque de voir le taux de consommation des concours s'effondrer et menacer la pérennité des opérateurs de prévention. Les dérogations mises en place par la CNSA ouvrant la possibilité pour les conférences d'avancer les crédits aux porteurs sans obligation de déployer les actions prévues sur l'exercice en cours ont permis de soutenir les opérateurs durant cette période difficile. Cependant, lorsque certaines de ces actions n'ont pas pu être réalisées à la sortie de la crise sanitaire, leur annulation a généré des titres de recettes exigeant ainsi des efforts supplémentaires de la part des conférences sur les exercices 2021-2022 afin d'utiliser les crédits additionnels résultant de cette évolution.

Si le calendrier de versement des financements est lié au calendrier de réalisation des actions, ce dernier dépend lui-même de l'avancement des étapes de sélection des actions financées. Ainsi, la publication des appels à projets en été ou à l'automne de l'année N-1 permet d'apporter une réponse aux porteurs au début de l'année N et de lancer les actions dès le premier trimestre. L'analyse des demandes de financement au fil de l'eau, qui peuvent être soumises tout au long de l'année, constitue également une méthode alternative du pilotage des financements en vue d'atteindre les objectifs de consommation.

## 1.2 Le choix déterminant des critères de sélection des projets financés

Un autre levier d'amélioration de la consommation des concours sur l'année 2022 porte sur le choix des critères de sélection des projets financés. La question pour les membres des conférences se pose de manière différente selon leur taux de consommation de leur concours. Ainsi, une partie des conférences est confrontée à la nécessité d'appliquer des critères plus stricts lorsque la demande de financement est largement supérieure au montant attribué par la CNSA. À titre d'exemple, la conférence des financeurs de la Haute-Loire (43) doit procéder à des arbitrages plus restrictifs d'une année à l'autre, car le nombre de projets présentés pour le financement a été multiplié par 4 en cinq ans d'existence de la conférence.

À l'inverse, pour les territoires qui n'atteignent pas une consommation à 100 %, les difficultés de mobilisation des acteurs amènent une réflexion sur les priorités du territoire par rapport aux objectifs nationaux. Certaines thématiques du périmètre d'intervention des conférences restent difficiles d'accès et nécessitent une expertise technique ou un développement d'outils dédiés pour être maîtrisées par les membres. Ainsi, malgré la présence presque universelle d'axes relatifs aux aides techniques et aux actions en faveur des aidants dans les programmes coordonnés des conférences, 20 % des territoires ne les ont pas encore investis dans leurs dépenses 2022.

La difficulté à mobiliser les bénéficiaires sur les actions collectives à la suite de la période de crise sanitaire et la baisse d'activité des acteurs locaux liée à ce problème de mobilisation constituent deux autres obstacles particulièrement prégnants qui empêchent le développement de nouvelles actions et freinent la consommation des concours. L'introduction de critère supplémentaire tel que le repérage des publics permet de pallier la première problématique, mais nécessite un investissement important pour l'accompagnement des porteurs afin qu'elle ne constitue pas une contrainte supplémentaire qui pourrait limiter le nombre de demandes auprès de la conférence.

## 2. Une mutualisation des financements favorable à la structuration de parcours de prévention et à la professionnalisation des opérateurs

Afin de renforcer le maillage et d'améliorer l'efficacité de l'offre de prévention sur le territoire, les conférences des financeurs mobilisent différents outils permettant d'accompagner les porteurs de projets afin qu'ils proposent des actions plus ciblées, complémentaires et s'inscrivant dans une logique de parcours. D'une part, l'accompagnement des opérateurs d'actions au repérage des fragilités permet un meilleur ciblage des publics les plus éloignés de l'offre de prévention. D'autre part, la structuration des parcours de prévention sert à garantir une offre plus large, agissant sur différents niveaux, et favorise ainsi le changement de comportement des bénéficiaires. Enfin, la mutualisation des financements entre les membres de la conférence répond à l'objectif de renforcer la coopération territoriale, dont la base est posée par la mutualisation des orientations stratégiques inscrites dans le programme coordonné.

### 2.1 L'accompagnement des opérateurs d'actions de prévention au repérage des fragilités

La problématique de repérage des fragilités, telles que l'isolement social et géographique, les difficultés d'accès aux soins et la précarité, constitue un enjeu stratégique en matière de prévention de la perte d'autonomie. Différentes approches peuvent être mises en place par les conférences des financeurs afin d'accompagner les porteurs de projets dans cette voie :

- Organisation d'événements grand public, comme des salons, forums, conférences, en collaboration avec les acteurs du territoire, pour proposer des évaluations sur place permettant d'inscrire les personnes dans un parcours de prévention. Ces événements permettent d'attirer l'attention des bénéficiaires potentiels (personnes âgées et leurs aidants) et de les sensibiliser à l'importance de la prévention tout en les informant de l'offre existante sur le territoire. Ils permettent aussi aux différents partenaires de se rencontrer et de travailler en complémentarité. Malgré son intérêt certain pour élargir la cible des actions de prévention, cette stratégie n'est toutefois pas adaptée pour toucher des personnes très isolées et éloignées de toute offre de prévention ;
- Production et diffusion d'outils de repérage à l'attention des opérateurs de prévention. Ces outils peuvent prendre la forme de grilles ou de questionnaires *ad hoc* coconstruits avec les professionnels de la prévention dans le cadre des travaux de la conférence ou s'appuyer sur des outils préexistants. Ainsi, des outils de repérage ont été produits, comme le questionnaire « Aider un proche fait-il de moi un aidant ? » développé par l'assurance retraite<sup>12</sup>. Outil simple comprenant dix questions, en accès libre, il permet d'établir le profil de l'aidant parmi quatre rôles identifiés à partir de l'enquête du CRÉDOC : le conjoint aidant, l'aidant actif, le non-aidant, l'aidant pilier ;

---

<sup>12</sup> [Lien vers le questionnaire « Aider un proche fait-il de moi un aidant ? »](#)

- Actions d'aller-vers. Un accompagnement individualisé via des interventions à domicile peut être nécessaire pour atteindre des personnes très fragiles ; les services à domicile constituent alors un relais naturel pour une action coordonnée de la conférence des financeurs. Ainsi, la conférence des financeurs des Yvelines (78) a lancé en 2022 une expérimentation de prévention au sein des services à domicile en vue de soutenir et d'accompagner les acteurs qui souhaitent s'investir dans la prise en charge des personnes repérées comme fragiles, en complément des actions prévues dans le cadre de leur CPOM.

Au niveau national, l'expérimentation d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge sur la base du programme ICOPE (*Integrated Care for Older People*, d'après *I cope* en anglais, « Je fais face »), lancée en 2022, propose une démarche structurée de repérage des fragilités validée scientifiquement. Conçu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ICOPE est un programme de santé publique de soins intégrés qui permet d'expérimenter une nouvelle approche préventive des soins en ciblant les capacités fonctionnelles (audition, vision, nutrition, cognition, locomotion, santé mentale).

L'expérimentation nationale, menée au titre de l'article 51 « innovation en santé » de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, est déployée dans neuf régions de France et se base sur les étapes 1 (dépistage) et 2 (évaluation et entretien) du programme. En 2022, plusieurs conférences des financeurs se sont saisies des opportunités offertes par l'expérimentation ICOPE sur leur territoire afin de développer une stratégie massive de repérage visant à intégrer les bénéficiaires aux actions de prévention financées par ailleurs. Ainsi, la conférence des Landes (40) a souhaité soutenir le dispositif d'appui à la coordination (DAC) Santé Landes pour le lancement du projet ICOPE afin de mobiliser tous les acteurs sur la nécessité d'agir sur le volet préventif pour permettre au plus grand nombre de vieillir en bonne santé. Ce financement se voulait un levier pour permettre le démarrage d'actions à travers notamment une journée départementale de sensibilisation et de prévention des fragilités. Avec la participation de 250 professionnels, acteurs associatifs et élus, la journée a permis d'inscrire les acteurs dans la démarche ICOPE et, plus largement, de fédérer les acteurs locaux dans un projet territorial et en association avec les acteurs institutionnels.

Étape indispensable afin d'améliorer l'efficience de l'offre sur les territoires, le repérage des personnes à risque de fragilité à travers des actions de dépistage et d'évaluation sert de porte d'entrée pour accéder aux actions de prévention en fonction des besoins identifiés. Les résultats de ces actions sont d'autant plus probants lorsque leur déploiement s'inscrit dans une logique de parcours associée à un suivi des effets sur les bénéficiaires.

## 2.2 La structuration des parcours de prévention

La structuration des actions de prévention autour des parcours multithématiques personnalisés répond à l'enjeu d'amélioration de la qualité des interventions et de la coordination entre les acteurs pour gagner en efficience. Les prémices de l'approche de la prévention par le parcours ont commencé à être posées depuis plusieurs années grâce à un certain nombre d'initiatives locales. En 2022, de plus en plus de conférences se saisissent de ce sujet en collaboration avec les professionnels de santé, et notamment ceux des CPTS. Ces nouveaux liens amènent une réflexion globale sur la notion du parcours de prévention et les modalités de son déploiement.

Plusieurs caractéristiques des parcours de prévention développés par les conférences des financeurs et leurs opérateurs peuvent être mises en avant :

- Une approche multifonctionnelle et multithématique permettant une prise en charge de la personne dans sa globalité ;
- Un suivi s'inscrivant dans la continuité, avec des évaluations régulières du degré de l'autonomie de la personne en amont et en aval permettant d'identifier les effets des actions en termes de changements de comportements souhaités ;
- Une approche centrée sur la personne, tenant compte de ses spécificités et de ses besoins, en vue de permettre aux bénéficiaires de retrouver le pouvoir d'agir sur leur santé et leur autonomie dans une logique d'éducation thérapeutique ;
- Un ancrage territorial fort grâce à des partenariats avec les acteurs locaux, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), gage de pérennisation des actions de prévention proposées.

Un parcours de prévention se construit autour de plusieurs étapes, du repérage des publics cibles et de l'évaluation des besoins à la réalisation d'actions de prévention et à l'évaluation de la fin de parcours. À titre d'exemple, l'expérimentation portée par la conférence des financeurs des Yvelines (78) auprès des services à domicile prévoit la mise en place d'un dispositif global de prévention intégrant les phases suivantes :

- La réalisation d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels ;
- La mise en place d'un *process* de repérage ;
- L'élaboration d'un parcours de prévention comprenant des actions collectives afin de répondre aux besoins repérés des bénéficiaires. Ce parcours de prévention doit obligatoirement prévoir une action d'activité physique adaptée, une action visant à une meilleure alimentation et une action visant à promouvoir l'adaptation du logement et les aides techniques ;
- L'évaluation de l'évolution de la situation de chaque bénéficiaire à la fin du parcours, voire plusieurs mois après ;
- L'orientation des personnes en fin de parcours vers l'offre locale pouvant contribuer au maintien de leur autonomie (associations sportives, centre de vie sociale...).

Pour être efficace, la structuration des parcours de prévention sur un territoire doit pouvoir s'appuyer sur un engagement des acteurs locaux intervenant au plus près des bénéficiaires, mais aussi s'inscrire dans une logique partenariale globale (voir par exemple en annexe les fiches relatives au parcours de prévention des risques de chute soutenu par la CARSAT Rhône-Alpes et au projet PIED® porté par l'Association santé, éducation et prévention sur les territoires – ASEPT – Pays de la Loire). Ainsi, la collaboration entre les financeurs et les prescripteurs d'actions présents sur le territoire est essentielle afin d'éviter toute concurrence et de construire une offre de prévention dans la complémentarité.

## 2.3 La mutualisation des financements et des orientations stratégiques entre les membres

Instances collaboratives par définition, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie élaborent leurs programmes coordonnés de financement permettant une mutualisation des orientations stratégiques entre les membres. La mutualisation des financements offre une traduction opérationnelle de cette collaboration stratégique, avec de plus en plus de conférences qui font le choix de mettre en place des appels à projets communs entre les membres en vue d'une coordination renforcée des actions financées sur le territoire.

En février 2022, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse centrale de la MSA (CCMSA), la Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales (CNRACL) et l'AGIRC-ARRCO ont signé une convention pluriannuelle avec l'État, « Pour une politique d'action sociale coordonnée interrégimes ». Déclinée au niveau régional et départemental, cette convention légitime le renforcement de l'action partagée, décidée collectivement et financée par l'ensemble des régimes concernés.

Les conférences des financeurs ont le choix entre trois approches de mutualisation des financements entre les membres :

- Le cofinancement de projets dans le cadre d'appels à candidatures distincts publiés par les membres de manière indépendante ;
- La publication d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets conjoints ;
- La délégation de gestion du concours AAP à des structures d'interrégimes telles que les groupements d'intérêt économique (GIE).

Le cofinancement de projets et la délégation de gestion sont des outils déjà largement déployés par les conférences des financeurs depuis plusieurs années. Ainsi, en moyenne, un tiers des conférences mettent en place une délégation de gestion chaque année depuis 2019.

La pratique des appels à projets en commun, relativement nouvelle, constitue un levier d'action opérationnel permettant d'incarner, de piloter et de mutualiser les financements entre les membres à un niveau supérieur de coordination. Elle s'est particulièrement développée à la suite de l'expérience de la crise sanitaire qui a mis en exergue le besoin de coordination renforcée entre les financeurs.

Plusieurs formats d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets conjoints sont possibles :

- Des appels à projets thématiques réalisés en commun avec un organisme disposant de compétences particulières dans le domaine visé, par exemple des appels à projets à destination des EHPAD avec la participation de l'ARS. Ainsi, le choix de publier un appel à projets commun sur les crédits du concours AAP et les crédits de l'ARS dédiés aux EHPAD a permis à la conférence du Territoire de Belfort (90) de clarifier ses orientations concernant la répartition des financements entre l'EHPAD et le domicile et de développer une meilleure coordination des actions sur le terrain ;
- Des appels à projets thématiques permettant d'élargir la cible des actions éligibles grâce à l'apport des crédits supplémentaires. Ainsi, un appel à projets commun sur la thématique des aidants a été lancé sous l'égide de la conférence des financeurs d'Alsace, auquel plusieurs membres ont contribué (ARS, MSA, CARSAT, AGIRC-ARRCO, Collectivité européenne d'Alsace) et qui a fait l'objet de financements croisés. Cette mobilisation de fonds propres a entre autres permis d'élargir le type d'actions soutenues pour y intégrer les initiatives à destination des aidants de personnes en situation de handicap et les solutions de répit ;

- Des appels à projets thématiques ou généraux réunissant les crédits des concours versés par la CNSA et les apports des membres de la conférence, qui permettent ainsi de simplifier la procédure vis-à-vis des porteurs de projets dans une logique de « guichet unique » et d'améliorer la communication autour du dispositif de la conférence. Par exemple, en Martinique, l'expérimentation d'un appel à projets conjoint en 2022 a rencontré un vif succès et a été marquée par une augmentation significative du nombre de demandes reçues (de 60 à 100 projets), ce qui a contribué à renforcer la visibilité de la conférence. Les retours encourageants du terrain ont souligné l'impact positif de cette initiative. En Loir-et-Cher (41), une approche similaire a été adoptée avec le lancement de deux appels à projets communs en collaboration avec l'ARS, la CARSAT et la MSA. La mutualisation des ressources a entraîné des répercussions positives qui se sont traduites par une augmentation du nombre de dossiers financés, passant de 77 en 2021 à 99 dossiers en 2022.

Les retours positifs des porteurs relayés par les conférences, d'une part, et le nombre croissant de demandes de financement sur les territoires concernés, d'autre part, témoignent de l'efficacité des appels à projets conjoints pour mobiliser les acteurs locaux autour d'enjeux communs. La coordination renforcée et la mutualisation des financements entre les membres des conférences permettent ainsi une gestion plus efficiente des ressources et une meilleure structuration de l'offre de prévention.

### **3. Les perspectives d'action des conférences en vue de développer des projets plus ambitieux et de qualité**

La nouvelle COG signée entre l'État et la CNSA pour la période de 2022 à 2026 a posé un cadre pour poursuivre et intensifier la coopération territoriale impulsée par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, en vue d'amplifier l'effet levier des deux concours octroyés. Avec plus d'un milliard d'euros de crédits dédiés à la perte d'autonomie et à la lutte contre l'isolement engagé à l'horizon de 2026, la nouvelle COG présente une trajectoire financière offrant une vision et une capacité d'agir pluriannuelle pour les conférences. La perspective de financements pluriannuels, déjà expérimentés par certaines conférences, vise à appuyer la structuration des parcours de prévention inscrits dans la durée et à soutenir l'innovation tout en pérennisant l'offre socle en matière de prévention.

La première COG de la branche Autonomie de la Sécurité sociale fixe également une feuille de route pour structurer le service public de l'autonomie constitué par la CNSA, les ARS, les conseils départementaux et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou MDA. Les travaux de constitution de la branche Autonomie ont notamment abouti à la définition d'un nouveau cadre de coopération entre ces acteurs avec une attention particulière portée à la coopération à l'échelle régionale et interdépartementale. En matière de prévention de la perte d'autonomie, le développement de cette dynamique peut notamment s'appuyer sur la pratique des réunions régionales des référents des conférences déjà mises en place sur un grand nombre de territoires et qui ont démontré leur intérêt.

### 3.1 Une visibilité pluriannuelle des financements favorable à la programmation d'actions dans la durée

Dans la continuité de la volonté partagée des membres des conférences d'optimiser les ressources et de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions financées, de nouvelles perspectives d'actions sont envisagées, notamment l'instauration de financements pluriannuels. La nouvelle COG de la CNSA est assortie d'une trajectoire financière pour la période 2022-2026 qui donne une vision pluriannuelle de l'évolution des concours des conférences des financeurs (Tableau 4) :

**Tableau 4 : Trajectoire financière pluriannuelle des deux concours de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie**

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Concours « Autres actions de prévention »	155 M€	155 M€	157 M€	159 M€	163 M€
Concours « Forfait autonomie »	40 M€	40 M€	42 M€	42 M€	44 M€

Source : CNSA, notification des crédits de la conférence des financeurs, 2022.

Les départements bénéficient ainsi d'une vision pluriannuelle sur une part importante des recettes soutenant leur effort de prévention, qui offre une garantie nouvelle pour permettre aux conférences de s'engager sur des financements pluriannuels, même si le suivi des dépenses des conférences et le versement des concours par la CNSA restent basés sur une logique annuelle.

Le conventionnement pluriannuel offre de nombreux avantages, tant pour les conférences que pour les porteurs de projets. Il permet d'atténuer les inconvénients de la logique d'appel à projets, tels que le caractère précaire des actions et la charge administrative liée au dépôt et à l'instruction des demandes.

Dans un premier lieu, pour les conférences qui expérimentent déjà ce mode de fonctionnement, il contribue à la consolidation et à la pérennisation du dispositif territorial de prévention à travers la mise en place d'une offre socle répondant à un certain nombre de critères définis par les membres. Ainsi, la conférence des financeurs de Saône-et-Loire (71) a souhaité établir en 2022 un cadre d'expérimentation pour le déploiement d'un programme socle de prévention territorial afin de :

- Permettre une couverture des territoires par une offre d'actions pluriannuelles efficaces et sécurisées ;
- Apporter une meilleure visibilité aux actions de prévention déployées sur le territoire par le biais d'une stabilisation d'une programmation socle pluriannuelle et définie ;
- Aboutir à une répartition plus équitable et optimale des fonds dédiés sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Simplifier l'instruction des actions de prévention de la perte d'autonomie pour les porteurs de projets et le département et diminuer le temps de traitement de l'appel à projets.

La démarche a abouti à l'élaboration d'une convention-cadre de programmation territoriale portant sur une liste de quatre thématiques sociales, à savoir l'activité physique adaptée et la prévention des chutes, l'usage du numérique, la mobilité et le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement. Pour établir la liste, les membres de la conférence ont pris en compte les thématiques dont l'impact en matière de prévention de la perte d'autonomie est éprouvé, ou qui sont significativement représentées dans les précédents exercices de la conférence, ou encore qui relèvent de priorités départementales ou nationales.

D'autre part, les financements pluriannuels favorisent l'émergence de nouvelles orientations et de formats d'action. À ce titre, ils permettent notamment de :

- Mener une expérimentation en constituant une communauté des pratiques afin d'évaluer l'impact de l'action dans la durée. Par exemple, dans le cadre de sa stratégie de financement des actions d'amélioration de l'accès aux aides techniques, la conférence des financeurs de la Sarthe (72) soutient depuis trois ans un dispositif de veille sur les nouvelles aides techniques. Cette action a permis la mise en place d'un club des ergothérapeutes qui sélectionne des aides qui sont ensuite testées par un panel de personnes âgées au regard de leur utilisabilité ;
- Investir de nouvelles thématiques selon les priorités définies en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Ainsi, la conférence des financeurs de l'Hérault (34) a mis en place un appel à projets expérimental pour une durée de deux ans sur le thème de la mobilité et de l'environnement local. Le bilan réalisé en 2022 a démontré une plus-value pour les personnes et les territoires, dont le maintien du lien social, la pratique d'activité physique adaptée et la découverte des cuisines locales. La thématique a ensuite été intégrée dans l'appel à projets du prochain exercice ;
- Soutenir des dispositifs innovants en termes d'ingénierie de projet, qui nécessitent une mobilisation importante de ressources. Par exemple, la conférence des financeurs du Nord (59) déploie depuis plusieurs années un appel à projets participatif, « Phosphor'âge ». La démarche prévoit la mise en place d'une boîte à idées numérique afin de recueillir les contributions des habitants du territoire. Dans le but de favoriser l'expression des personnes concernées sur leurs attentes et leurs besoins, des échanges ciblés avec les personnes âgées et les élus sont également organisés dans l'ensemble des 17 EPCI du département en s'appuyant sur les acteurs locaux. Les projets sont ensuite coconstruits par les porteurs lors des ateliers collaboratifs à partir des idées qui ont émergées au cours des échanges et des orientations départementales.

Quel que soit l'objet du financement, le premier critère retenu par les conférences pour la mise en place du conventionnement pluriannuel concerne le profil du porteur qui doit être connu par les membres et proposer des actions stables qualitatives. Parmi d'autres paramètres importants qui conditionnent l'octroi du financement pluriannuel, une attention particulière doit être apportée aux éléments suivants :

- Le maillage géographique ;
- L'intégration du projet dans un parcours de prévention multithématique ;
- L'évolution du projet durant la période de financement (enrichissement, nouveau public, impact...);
- Le profil du porteur avec un souhait fort d'ancrage territorial.

Plusieurs points de vigilance sont également identifiés :

- Établir un message clair auprès des porteurs de projets sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement ;
- Prioriser les actions dynamiques et évolutives ;
- Renouveler les bénéficiaires ;
- Étudier les conditions à retenir pour les nouveaux porteurs : par exemple, conditionner la pluriannualité du financement à la réussite des actions sur une première convention annuelle ;
- Mettre davantage l'accent sur l'évaluation des projets.

### 3.2 De nouveaux leviers pour progresser : l'animation des acteurs de prévention à l'échelle régionale et les perspectives associées à la création du centre de ressources et de preuves

Depuis plusieurs années, des rencontres régionales des réseaux des référents des conférences des financeurs sont organisées en Bretagne, en Bourgogne–Franche-Comté, en Île-de-France et en Occitanie. Elles permettent de nourrir une culture commune et de partager les bonnes pratiques entre les départements voisins, mais aussi de travailler sur l'harmonisation des outils. Dans les territoires concernés, cette démarche de coopération régionale vise à améliorer l'interconnaissance et l'articulation entre les membres des conférences et à favoriser des pistes de mutualisation possibles en termes de financements, d'outils d'analyse et de modalités de communication sur les actions.

Ainsi, lors des rencontres semestrielles en Occitanie, la matinée est consacrée à la présentation des fonctionnements propres à chaque conférence avec des focus sur les départements qui reçoivent les rencontres à tour de rôle. L'après-midi, des échanges sur les pratiques et les projets financés ont lieu avec notamment des discussions autour de la possibilité d'élargir le déploiement des actions expérimentées, mené sur un territoire particulier, à d'autres zones géographiques lorsque les mêmes porteurs de projet sont amenés à intervenir dans plusieurs départements.

En 2022, la première rencontre technique s'est également tenue dans la région des Pays de la Loire et a rassemblé des représentants des principales institutions participant aux cinq conférences concernées : les départements, l'ARS, la CARSAT, la MSA, l'AGIRC-ARRCO. Des bases de réflexion autour de la définition des orientations communes à l'échelle régionale ont été posées et, à la suite du succès de ce premier exercice, les participants ont souhaité poursuivre les travaux engagés durant les prochaines années.

Ces dynamiques de coopération régionales pour l'essaimage de bonnes pratiques sont également soutenues par le cadre de coopération entre la CNSA, les ARS et les conseils départementaux élaboré en 2022 à la suite de la création de la branche Autonomie. Au-delà des échanges constants entre les acteurs territoriaux et la CNSA, l'animation de la branche repose sur l'organisation de rencontres territoriales annuelles à l'échelle régionale et interdépartementale. Celles-ci doivent permettre de partager entre acteurs les résultats, les projets, les bonnes pratiques des territoires et de mesurer les progrès sur la qualité de service et l'organisation de l'offre.

La mise en place du plan antichute des personnes âgées en 2022 offre un exemple d'une coopération régionale réussie, copilotée par l'ARS et la conférence des financeurs. Basé sur cinq axes d'actions, le plan national antichute vise à réduire de 20 % les chutes mortelles et invalidantes des personnes âgées de plus de 65 ans d'ici 2024. Le pilotage du plan s'appuie sur les ARS et les services régionaux et départementaux de l'État, en partenariat avec les collectivités, les institutions compétentes et les professionnels de santé. Les plans régionaux triennaux ont été élaborés au cours de l'année 2022 sous la responsabilité des ARS.

Les conférences des financeurs sont au cœur de cette dynamique. Ainsi, l'ARS Hauts-de-France a souhaité coconstruire la déclinaison régionale du plan antichute en s'appuyant sur les équipes d'animation et les membres des conférences des cinq départements régionaux afin de compléter la phase de diagnostic et d'état des lieux des actions spécifiques en place dans la région. De même, en Nouvelle-Aquitaine, le pilotage global de la déclinaison départementale du plan est assuré par chaque délégation départementale de l'ARS, alors que le pilotage opérationnel pour la proposition du plan d'action est coportée par l'ARS et les conférences des financeurs.

En écho à ces démarches, la CNSA souhaite amplifier son accompagnement des conférences des financeurs en faisant évoluer ses modalités d'animation de réseau, d'un format national vers un format ciblé en fonction des besoins des territoires, et en soutenant des dynamiques régionales pour améliorer le pilotage. Des rencontres régionales seront ainsi organisées à l'horizon 2024 afin de favoriser l'interconnaissance, le dialogue et la mutualisation entre les conférences des financeurs de la même région.

Enfin, l'animation des conférences des financeurs s'apprête à franchir une nouvelle étape avec la création, au sein de la CNSA, d'un centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie, conformément à sa nouvelle COG.

Quatre missions principales lui sont assignées :

- Capitaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie et de promotion de la santé probantes et prometteuses, en associant approches scientifiques et empiriques ;
- Diffuser de manière accessible, pour éclairer les pratiques et les décisions, les interventions ayant fait la preuve de leur efficacité ;
- Élaborer des référentiels et outils d'aide à la décision en matière de prévention de la perte d'autonomie (aides techniques, actions individuelles et collectives de prévention) ;
- Contribuer au pilotage de la prévention de la perte d'autonomie et à la mise en œuvre de la politique interministérielle de prévention, en garantissant l'équité territoriale à travers l'association de l'ensemble des acteurs qui concourent à une politique coordonnée de prévention.

Les utilisateurs principaux des ressources de ce centre seront les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif et plus généralement les professionnels dits « de terrain ».

# Annexe : Actions marquantes soutenues par les conférences des financeurs en 2022

## Voilà l'été, si on bougeait ? (AGIRC-ARRCO)

Le projet « Voilà l'été » part d'un constat récurrent : l'été représente une période souvent creuse pour les seniors qui disposent de moins de possibilités d'activités collectives et donc de possibilités de stimuler leur vie sociale. Le but de cette action est donc de proposer, durant cette période, une série d'activités répondant à l'un des objectifs de l'action sociale de l'AGIRC-ARRCO, « Agir pour vivre sereinement la retraite et l'avancée en âge », tout en palliant le déficit d'actions recensées durant la période estivale.

Lancé en 2022, le projet s'est déployé dans 16 villes et a touché 236 personnes. Les communes ont été choisies en fonction des besoins identifiés dans les diagnostics territoriaux des conférences des financeurs et des données disponibles au sein des CARSAT (Observatoire des fragilités).

Le recrutement des participants est réalisé en premier lieu grâce à un courrier envoyé par l'AGIRC-ARRCO à ses ressortissants. Un travail complémentaire est aussi réalisé auprès des personnes les plus isolées en s'appuyant sur les acteurs locaux (centres locaux d'information et de coordination – CLIC, CPTS, CCAS, affichage communal, dans les commerces...). La mise en œuvre du projet dans une ville se déroule selon la séquence suivante :

- La première phase est réalisée sous la forme d'une visioconférence ou d'une réunion en présentiel permettant d'expliquer la démarche et de donner le coup d'envoi des inscriptions pour des marches collectives ;
- La seconde phase prévoit la réalisation de huit séances de marche collective d'environ une heure et demie associant des activités de sport adapté (Pilates, par exemple) dans l'espace public.

Une quarantaine de personnes participent en moyenne à chaque séance, accompagnées de deux enseignants d'activité physique adaptée (APA). Elles bénéficient par ailleurs d'un bilan de forme initial, réalisé au début de la séquence. Celui-ci a vocation à expliquer le programme à la personne et à le personnaliser en fonction de ses besoins. Un deuxième bilan est établi au cours de la dernière séance de façon à évaluer l'évolution des capacités des personnes en termes d'équilibre, d'endurance et de force musculaire. Un bilan déclaratif est également réalisé concernant le sentiment d'isolement des personnes, leur sédentarité et leur condition physique.

## **Projet d'activité physique adaptée pour les seniors à domicile en territoire rural (Gironde – 33)**

La conférence des financeurs de Gironde a financé en 2022 un projet APA pour les seniors à domicile en territoire rural. Débutée dès 2021, cette action a de nouveau été financée en 2023. Son objectif est de maintenir, voire de développer les capacités physiques des personnes âgées, de proposer une activité physique sécuritaire et d'initier des comportements qui favorisent une reprise d'activité régulière à l'extérieur.

Le porteur du projet est le groupement d'employeurs Activité physique adaptée (GE APA) qui regroupe également des professionnels de la nutrition, ce champ ayant été intégré dans le projet dès 2022. Un travail est également mené avec des ergothérapeutes qui peuvent intervenir dans le cadre du projet quand un besoin est détecté lors de l'évaluation initiale des bénéficiaires.

Cette évaluation est toujours réalisée au domicile des personnes. Si les personnes ne se sentent pas d'emblée à l'aise avec l'idée de réaliser des actions collectives, les premières peuvent être réalisées de façon individuelle. Environ la moitié des bénéficiaires choisissent ce mode opératoire (jusqu'à cinq séances individuelles peuvent être réalisées) avant de participer aux actions collectives.

Ce projet, qui mixe actions individuelles et collectives en fonction des besoins des personnes, a été rendu possible dans le cadre d'une coopération entre la conférence des financeurs et la CARSAT. Cette dernière finance en effet la partie individuelle, la conférence soutenant la partie actions collectives. Ce cadre fixe un mode de fonctionnement entre les partenaires de la conférence de façon à faciliter les échanges d'informations entre les membres sur les projets et les porteurs, qui peut donc aller jusqu'à des cofinancements, chacun organisant ses financements en fonction de sa stratégie propre.

En 2022, 73 personnes ont participé aux actions, dont 24 à un atelier diététique. Environ un quart des personnes se sont vu proposer une évaluation d'ergothérapeute. S'agissant des activités physiques adaptées, la séquence d'atelier dure environ un an, à raison d'un atelier par semaine.

## **Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social grâce à des ateliers théâtre (Manche – 50)**

La conférence des financeurs de la Manche a soutenu en 2022 le projet porté par l'EHPAD Les Jardins d'Henriette de Jullouville qui proposait l'organisation d'ateliers théâtre dans le cadre des actions collectives de prévention.

La spécificité du projet porte sur la mixité des publics qui ont participé à l'action. En effet, durant quatre mois, à raison d'un atelier hebdomadaire animé par une compagnie d'art dramatique associée au projet, le projet a réuni quinze résidents de l'EHPAD, mais également trois collégiennes de l'institut Sévigné, trois résidents du foyer d'accueil médicalisé d'Yquelon, ainsi que deux personnes âgées du territoire, intéressées au projet par les professionnels d'un cabinet d'infirmiers libéraux.

L'approche intergénérationnelle recherchée dans ce projet s'est traduite par un travail collectif mené par l'ensemble des participants pour écrire la pièce autour de thématiques répondant à leurs envies et à leurs besoins. Outre l'intérêt en termes de lien social et de lutte contre l'isolement, les résidents de l'EHPAD ont pu profiter du projet pour favoriser le maintien de leur capacités cognitives et de leur motricité, travailler l'élocution dans un cadre valorisant l'estime de soi.

Trois représentations ont pu être menées au terme du projet, réunissant un public de 354 personnes. Une association réunissant les acteurs du projet a été créée à son terme pour travailler à de nouveaux projets intergénérationnels.

## **Parcours attentionné coordonné « Du repérage du risque de chute à la participation à un atelier équilibre » (CARSAT Rhône-Alpes)**

La CARSAT Rhône-Alpes soutient depuis quelques années le projet « Du repérage du risque de chute à la participation à un atelier équilibre » porté par le centre hospitalier universitaire (CHU) Lyon-Sud.

Les quatre sessions annuelles réunissent une quarantaine de personnes qui bénéficient de ce parcours.

Il est proposé aux ressortissants de la CARSAT Rhône-Alpes qui sont sollicités par un courrier envoyé dans les zones ciblées par le CHU. Des médecins généralistes sensibilisés au projet peuvent également réaliser des orientations. Une logique de parrainage est développée pour inciter un bénéficiaire à venir accompagné.

Ce programme articulé entre divers acteurs (CHU, CARSAT, partenaires effecteurs de la CARSAT...) vise plusieurs objectifs comme diminuer le risque de chutes, leur gravité, leur fréquence tout en travaillant à leur dédramatisation. Il vise également à inscrire les bénéficiaires dans une pratique plus régulière d'activités physiques pendant et au-delà de la période d'accompagnement.

Il débute par une évaluation initiale faite à l'hôpital dans le cadre d'une consultation « prévention de la perte de mobilité ». Durant celle-ci, des tests et des bilans sont réalisés pour évaluer le degré de fragilité de la personne. Selon le résultat, des préconisations sont faites, et un programme d'activités physiques collectives décliné en vingt séances est proposé. Il est organisé par l'hôpital, en son sein ou dans des locaux mis à disposition par des partenaires dans le Grand-Lyon.

À l'issue de cette première session, un atelier équilibre de douze séances porté par la CARSAT est proposé. La première séance est consacrée à un test initial de capacité qui détermine les attendus des dix séances réalisées ensuite par les équipes de prévention de la CARSAT, qui ciblent particulièrement la problématique de la réduction du risque de chutes. Les résultats sont évalués durant la dernière séance, mais également trois et six mois après l'achèvement de cette séquence. Les résultats montrent des gains perçus sensibles en termes de confiance en soi, de niveau d'équilibre, de projection dans la réalisation d'activités physiques de façon régulière.

Enfin, des actions de suite sont proposées à l'issue du programme pour consolider et poursuivre le travail réalisé, notamment des ateliers qui accompagnent la personne dans l'augmentation du nombre de pas parcourus chaque jour et permettent de lutter contre la sédentarité. Elles sont réalisées par les partenaires publics ou associatifs ayant conventionné avec la CARSAT.

## **Les centres sociaux, des acteurs de proximité clé des politiques de prévention (Dordogne – 24)**

La conférence des financeurs de Dordogne soutient les centres sociaux de son territoire en tant qu'acteurs de proximité, en zones urbaines et rurales, du fait de leur capacité à mener des actions de prévention de la perte d'autonomie, en particulier dans le champ de la lutte contre l'isolement social.

Ainsi, depuis 2018, le centre social Saint Exupéry qui intervient dans plusieurs communes du Grand Périgueux réalise un travail de repérage et d'aller-vers permettant de favoriser la participation à la vie sociale et locale de nombreux séniors. En 2022, 477 personnes ont participé à plus de 400 ateliers organisés autour des thématiques suivantes : sorties cinéma, art floral, cuisine, couture, tricot, partage de lecture et échanges...

Répondant à un cahier des charges spécifique de la conférence, ces actions menées par les centres sociaux favorisent le maintien de la vie sociale des personnes et la transmission de leur savoir-faire dans une logique intergénérationnelle. Ainsi, les personnes bénéficiaires peuvent elles-mêmes être actrices des activités menées et de la transmission de savoir, de connaissances ou d'expériences, dans le cadre d'ateliers réalisés par des professionnels formés. Autre caractéristique des actions financées, celles-ci doivent s'inscrire dans des partenariats locaux construits pour favoriser le repérage et la continuité des accompagnements. Ainsi, plusieurs SAAD agissent en lien avec le centre social pour assurer le repérage de personnes isolées et investir du temps pour les guider vers les actions collectives du centre social. Toujours dans le but de faciliter et de pérenniser la participation aux ateliers, les personnes âgées peuvent se voir proposer d'être transportées jusqu'au centre social pour participer aux actions ; elles sont également toutes appelées la veille pour leur rappeler leur inscription.

## **Projet Séniors actifs : cuisiner, bouger et bien dormir (Finistère – 29)**

Les objectifs assignés au programme « Projet Séniors actifs : cuisiner, bouger et bien dormir » sont de renforcer les savoirs et savoir-faire des séniors en matière d'alimentation adaptée à leurs besoins nutritionnels, d'encourager la mise en place d'une activité physique régulière des participants, de renforcer les savoirs des participants pour un meilleur sommeil. Les 65 participants au programme en 2022 avaient en moyenne 70 ans.

Initialement, le projet a été construit autour d'un parcours mixant activité physique adaptée (sous forme d'ateliers de marche nordique par exemple) et nutrition (sous forme de mini-conférences). Mais les retours des participants ont conduit à ajouter d'autres thématiques comme le sommeil, thématique développée dans le Finistère en 2022.

Le programme est porté par l'association « Défi Santé Nutrition » basée à Brest, composée de diététiciens et d'enseignants APA. Elle bénéficie depuis 2021 d'une subvention pluriannuelle de la conférence des financeurs qui lui permet d'inscrire son intervention dans la durée et de la déployer sur trois ans dans tous les territoires finistériens en s'appuyant sur les relais locaux qui font partie intégrante du déploiement du projet sur un territoire. Ainsi, entre 2021 et 2023, l'ensemble des EPCI auront vu une série d'actions organisées dans leur territoire. Les acteurs et partenaires locaux (mairies, CCAS, CLIC...) sont importants dans la démarche, car ils interviennent dans le recrutement des participants aux ateliers (communication et travail d'aller vers), fournissent une aide logistique (salle) et réalisent un suivi en aval pour relayer les personnes vers les actions de droit commun existant sur le territoire. Ils sont approchés par l'association dès le dépôt du dossier de financement pour faciliter ensuite la mise en œuvre opérationnelle des parcours.

Ces derniers s'articulent autour de douze séquences s'étalant sur trois mois, composées d'un café sénior puis, en alternance, de deux ateliers discussion nutrition, trois ateliers cuisine, un atelier discussion sur le sommeil, quatre séances d'activité physique adaptée. À la fin, une séance de bilan individuel permet d'évaluer l'évolution des habitudes des personnes (nutrition, sédentarité) et leurs capacités physiques.

## **Gran Moun Djok : le raid des séniors (Martinique)**

Le projet Gran Moun Djok a été lancé en 2019 autour d'une problématique principale : comment rendre visibles les actions de la conférence auprès du public cible et inciter celui-ci à s'engager dans des actions de prévention ?

La solution a été élaborée par l'association Activités physiques adaptées Santé Martinique (APASAM) composée de formateurs APA, qui a développé un parcours de neuf mois d'activité physique adaptée à raison de deux à trois séances par semaine au sein de groupes constitués de six à quinze personnes. En 2022, 216 personnes ont suivi ce programme dans plusieurs communes du territoire. Cette capacité à intervenir largement en Martinique est rendue possible par les partenariats passés par l'association avec des associations locales, elles aussi financées par la conférence pour déployer les actions. 18 associations ont ainsi participé en 2022. Les personnes participantes bénéficient d'un bilan de mobilité et de motricité lors de leur inclusion dans le parcours, suivent sa réalisation dans un livret personnalisé et réalisent un nouveau bilan en fin de parcours.

L'originalité du projet réside dans le raid qui est organisé pour les participants à la fin du parcours. Celui-ci permet aux personnes de prolonger les actions menées, de se réunir durant une semaine en réalisant des courses d'orientation et des ateliers d'activité physique adaptée. Ce volet du projet permet d'asseoir sa notoriété et celle des actions financées par la conférence, du fait notamment de son aura médiatique et populaire.

La crise sanitaire de 2020 aurait pu porter un coup fatal à l'organisation du raid. Celui-ci a toutefois été profondément renouvelé par l'association pour pouvoir se maintenir sous une autre forme, numérique. En effet, à la demande de l'APASAM, l'école de Martinique Parallèle 14 a modélisé la ville de Fort-de-France (avec ses bâtiments, ses magasins, ses rues), de façon à faire entrer les participants du raid dans un monde numérique immersif. Mis en œuvre pour la première fois en 2022, ce jeu vidéo dont les personnes âgées sont à la fois joueuses et actrices a permis de modéliser le raid, avec ses épreuves sportives, réalisées grâce à trois dispositifs (tapis directionnel, stepper, rameur). Ce sont les efforts fournis sur ces appareils qui permettent à l'avatar d'avancer dans la course. Des énigmes faisant appel à la mémoire jonchent le trajet.

Les enseignants en activité physique adaptée qui accompagnent les bénéficiaires évaluent au fil du parcours plusieurs indicateurs comme le temps passé par atelier, le nombre de pas réalisés, l'impact sur la santé, sur la mémoire.

## **Le programme PIED® : un parcours favorisant la réduction du risque de chutes (Loire-Atlantique – 44)**

La conférence des financeurs de Loire-Atlantique a financé le projet PIED® porté par l'ASEPT Pays de la Loire en partenariat avec la Fédération Sports pour tous. Cette action intitulée « Faites un pied de nez aux chutes avec le programme PIED® » a été déployée dans quatre communes et a permis à 42 personnes âgées de s'inscrire dans un parcours multithématique de douze séances d'activité physique adaptée pendant six semaines, en fonction de leurs besoins. Ceux-ci ont été déterminés dans le cadre d'une évaluation initiale permettant de définir la situation de la personne concernant plusieurs critères liés à la marche, à son équilibre. Chaque séance est constituée d'une heure d'exercice suivie d'une demi-heure d'information sur des thématiques clés d'un vieillissement actif et en bonne santé (nutrition, adaptation du logement, mémoire...), de façon à renforcer l'impact de l'investissement de la personne, au-delà de l'activité physique adaptée.

La séance finale est consacrée à une évaluation des progrès de la personne et montre par exemple qu'en moyenne, pour l'ensemble des participants, un pratiquant met cinq secondes de moins à faire dix relevés de chaise assis debout à la fin du programme par rapport au début ce qui révèle un gain de force au niveau des membres inférieurs. Cet objectif de regain de capacité pour les participants s'inscrit dans la durée puisque les territoires d'implantation du programme sont déterminés par la capacité à construire des partenariats locaux de façon à mobiliser les acteurs pour la communication (CLIC, SAAD...), la mise à disposition d'espace (mairie...) et la mobilité des participants (SAAD). Ainsi, le choix des territoires permet aux participants d'inscrire leur participation dans la durée dans le cadre d'autres activités de prévention déjà présentes sur le territoire.

Le programme PIED® est également déployé dans d'autres territoires (Sarthe, Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire) ; il a été conçu dans le cadre d'une collaboration franco-québécoise avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) dans les années 90.

## **Projet VIVA : faciliter la prévention et l'accès au droit du public migrant âgé dans une stratégie « d'aller-vers » et de co-conception (Gard – 30)**

Le projet VIVA (Vieillir ici, venir d'ailleurs), financé par la conférence des financeurs du Gard, est porté depuis plusieurs années par l'association Société de l'école Samuel Vincent. Ce projet a la particularité de s'adresser à un public précaire et particulièrement éloigné des actions de prévention, les travailleurs migrants âgés résidant en particulier au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est notamment cofinancé par l'Agence de développement local à l'intégration du Gard (ADLI 30).

Le projet repose sur le développement des actions « d'aller-vers » à l'attention de ce public, de façon à les sensibiliser aux problématiques de prévention et d'accès aux droits et de les orienter vers les structures de droit commun pour accéder aux dispositifs existants.

Cette stratégie « d'aller vers » repose sur deux axes complémentaires qui ont permis de sensibiliser plus de 1 500 personnes, notamment dans le cadre des 39 actions collectives d'information :

- Un travail de terrain dans les cinq quartiers concernés, reposant sur la tenue de permanence, de points mobiles, de maraude et sur une communication ciblée multilingue (affiches, *flyers*...);
- Un travail de co-conception des actions collectives de prévention et d'information mené avec les bénéficiaires eux-mêmes de façon à déterminer les thématiques ou les modes de faire les plus susceptibles d'intéresser les personnes concernées, de façon à faciliter leur inclusion dans le projet d'accompagnement.

Par exemple, en 2022, les actions menées ont permis de mettre en place des ateliers d'information collective et de prévention santé (cancer, diabète, actions de santé publique) sur l'accès aux droits et la rupture de l'isolement en lien avec les associations et les services ressources présents sur le territoire (relais vers les examens de prévention santé de la CPAM).

## **Un appel à projets annuel thématique mêlant sport adapté et nutrition (Yvelines – 78)**

La conférence des financeurs des Yvelines a proposé en 2022 un appel à projets thématique consacré au sport-santé. Son cahier des charges prévoyait que les projets devaient permettre d'inscrire les bénéficiaires dans un parcours incluant par ailleurs une action visant à une meilleure alimentation, de façon à lutter contre le risque de dénutrition.

Ce choix d'appel à projets spécifique est développé par la conférence depuis 2019. Il répond à un souhait d'orienter les actions financées année après année en fonction des onze axes du programme coordonné de la conférence. Chacun de ces axes est décliné en fiches stratégiques couvrant une période de trois ans de façon à prioriser les actions et à coordonner la mise en œuvre du programme. Ces fiches sont ensuite validées par la conférence, dans le cadre de ses séances plénières. Ces objectifs viennent nourrir les attendus des différents appels à projets thématiques annuels et sont construits en prenant en compte les besoins du territoire objectivés par une analyse de la littérature et par les retours terrain des services du département et des partenaires de la conférence.

En 2022, la volonté de travailler sur la thématique de la nutrition s'est fait jour, car ce sujet était jusqu'alors peu développé par les porteurs de projet. Le projet présenté par plusieurs SAAD du territoire proposait la création d'un parcours intégrant des actions d'APA, une sensibilisation à la nutrition et à l'adaptation du logement. Le projet prévoyait également une sensibilisation des professionnels des SAAD de façon à repérer le public fragile accompagné par le service, en vue de l'orienter vers ces actions collectives. Le service pouvait également assurer le transport de la personne jusqu'aux ateliers.

Le projet a été lancé en 2022 et s'achèvera en 2024. Son évaluation sera menée en suivant une grille d'indicateurs, qui a été construite par les professionnels des SAAD engagés dans l'action, autour de plusieurs critères quantitatifs (nombre de personnes participantes) et qualitatifs (évolution de la participation en fonction des thématiques, impact du projet dans la lutte contre l'isolement...).

## « Face à ma nutrition, je fais le poids » : actions de soutien aux proches aidants avec un focus binôme aidants-aidés (Tarn-et-Garonne – 82)

Le programme « Face à ma nutrition, je fais le poids » est soutenu par la conférence des financeurs de Tarn-et-Garonne dans le cadre de l'axe 4 de son programme coordonné « Mise en œuvre par les SPASAD d'actions collectives de prévention et de coordination pour les +60ans résidant à domicile ». Il est porté par l'Association Promotion Autonomie et Santé (APAS) 82, qui gère notamment un SPASAD, des SAAD, des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR). Le projet s'adresse à toute personne faisant l'objet d'une admission ou d'une nouvelle prise en charge dans un ou plusieurs services de l'APAS 82 et à tout aidant orienté vers les plateformes de répit. 348 personnes ont bénéficié de l'action en 2022 dans les territoires de Castelsarrasin, Montauban et Caussade.

Comme tout projet soutenu par la conférence des financeurs, il est étayé par un diagnostic du besoin reposant sur la littérature scientifique et officielle (en l'occurrence le Programme national nutrition santé 2019-2023 et les recommandations de la Haute Autorité de santé – HAS – dans le champ de la nutrition) et des analyses des besoins du territoire (existence de liste d'attente et des retours des bénéficiaires des actions précédentes...)

L'objectif du projet est de dépister les risques de dénutrition/malnutrition des personnes aidantes et des personnes aidées en sensibilisant les professionnels aux enjeux de la nutrition, puis de réaliser un bilan diététique individuel à domicile établi grâce à un entretien avec la personne. Ce bilan est prolongé par la mise en place d'un plan de soin dans le champ de la nutrition qui peut comprendre des actions individuelles et collectives. Ces plans sont élaborés par la diététicienne de l'APAS qui prend en compte des éléments cliniques, sociaux, familiaux, des critères phénotypiques et étiologiques.

La mise en œuvre d'actions individuelles au domicile des aidants est considérée le plus souvent comme un préalable nécessaire pour faciliter le passage des personnes aux actions collectives. Pour faciliter l'acceptation d'actions collectives, les ateliers se déroulent notamment au sein d'un centre d'accueil de jour de l'APAS 82 proposant une activité aux personnes aidées pendant les ateliers nutrition des aidants. Par ailleurs, l'association peut proposer d'emmener les aidants et les aidés jusqu'au centre grâce à ses propres moyens de locomotion ou en organisant le covoiturage.

Le programme individualisé est composé de douze ateliers dotés d'objectifs propres concernant les aidants, l'alimentation, la prévention des risques cardiovasculaires, un atelier régime diabétique ou équilibre alimentaire, un atelier obésité et surpoids. Ces ateliers sont composés de groupe de cinq à huit personnes et sont d'une durée moyenne d'une heure à une heure trente.

Des résultats intéressants pour la première année de mise en place avec des impacts positifs sont à souligner. Les bilans individuels réalisés en fin de parcours ont montré que, sur les 282 bénéficiaires accompagnés en 2022, 35 % ont pris du poids pour les personnes dénutries et 65 % ont fait l'objet de rééquilibrages alimentaires (50 % ont présenté une stagnation de poids et 15 % ont perdu du poids) pour les personnes présentant des pathologies chroniques.

# Glossaire

AAP : Autres actions de prévention

ADLI : Agence de développement local à l'intégration

AGIRC-ARRCO : Association générale des institutions de retraite des cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANGDM : Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

APA : Activité physique adaptée

APAS : Association Promotion Autonomie et Santé

APASAM : Activités physiques adaptées Santé Martinique

ARS : Agence régionale de santé

ASEPT : Association santé, éducation et prévention sur les territoires

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCMSA : Caisse centrale de la MSA

CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CDMCA : Conseil départemental-métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie

CFPPA : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CHU : Centre hospitalier universitaire

CICAT : Centre d'information et de conseil en aides techniques

CLIC : Centre local d'information et de coordination

CLS : Contrat local de santé

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

DAC : Dispositif d'appui à la coordination

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EqLAAT : Équipe locale d'accompagnement sur les aides techniques

ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail

FA : Forfait autonomie

FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

GE APA : Groupement d'employeurs Activité physique adaptée

GIE : Groupements d'intérêt économique

HAS : Haute Autorité de santé

ICOPE : *Integrated Care for Older People*

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

LPPR : Liste des produits et prestations remboursables

MDA : Maison départementale de l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MSA : Mutualité sociale agricole

OMS : Organisation mondiale de la santé

PFR : Plateforme d'accompagnement et de répit

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SI : Système d'information

SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

UPAPH : Unité personnes âgées/personnes handicapées

VIVA : Vieillir ici, venir d'ailleurs (projet)

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)   

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)



**CNSA**

66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14  
Tél. : 01 53 91 28 00 – [contact@cnsa.fr](mailto:contact@cnsa.fr)

  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie

  
service public  
de l'autonomie